Ontario

Deposit Insurance Corporation of Ontario

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Société ontarienne d'assurance-dépôts

PROTECTION, SÉCURITÉ, STABILITÉ

Rapport annuel 2014

Table des matières

01 Lettre
02 Mission, vision, valeurs
03 Gouvernance de la Société
04 Rapport de l'ombudsman
05 Sous-comités du conseil
06 Conseil d'administration de la SOAD
08 Message du président du conseil
11 Message du chef de la direction
14 Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2015
15 Commentaires et analyse de la direction
15 • Aperçu du secteur
20 • Examen des résultats financiers
25 • Plan stratégique de la SOAD de 2015 à 2017
26 • Gestion des risques de la SOAD
27 • Aperçu de la fiche de rendement équilibré 2014-2017
30 Responsabilité de la direction pour les états financiers
31 Rapport des auditeurs indépendents
32 État de la situation financière
33 État des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts
34 État du résultat global
35 État de l'évolution des capitaux propres
36 Tableau des flux de trésorerie
37 Notes afférentes aux états financiers
48 Liste des caisses populaires, credit unions et fédérations

Société ontarienne d'assurance-dépôts
4711, rue Yonge, bureau 700
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Tél. : 416 325-9444
1 800 268-6653 sans frais
Télécopieur : 416 325-9722
Site Web : www.soad.com
Courriel : info@soad.com

Imprimé sur du papier recyclé

4711 Yonge Street
Suite 700
Toronto ON M2N 6K8
Telephone: 416-325-9444
Toll Free: 1-800-268-6653
Fax: 416-325-9722

4711, rue Yonge
Bureau 700
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Téléphone : 416 325-9444
Sans frais : 1 800 268-6653
Télécopieur : 416 325-9722

Ontario
Deposit Insurance Corporation of Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Paul Mullins
Chair of the Board
Président du conseil d'administration

Le 27 mars 2015

L'honorable Charles Sousa
Ministre des Finances
Édifice Frost Sud, 7e étage
7, Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario) M7A 1Y7

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de la Société ontarienne d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 en vertu de l'article 256 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Mission

Protéger les déposants et contribuer à la stabilité du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions.

Vision

Nous contribuerons à la solidité, à la stabilité et au succès du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions en exerçant efficacement nos fonctions de réglementation de la solvabilité et d'assureur de dépôts.

Valeurs

En remplissant notre mandat et en réalisant notre vision et notre mission, nous appliquerons les valeurs suivantes :

Excellence et professionnalisme

La SOAD aura en permanence un effectif hautement compétent et diversifié qui exercera ses fonctions de manière à promouvoir le professionnalisme et l'excellence.

Respect et équité

Les employés feront preuve de respect et d'équité envers tous. La SOAD agira et appuiera ses employés de manière cohérente et équitable.

Intégrité et fiabilité

Les employés s'acquitteront de leurs fonctions et de leurs responsabilités en se conformant à des normes d'éthique de la première rigueur, notamment en respectant le caractère confidentiel de l'information sensible.

Communications et esprit d'équipe

Les employés communiqueront librement et collaboreront entre eux et avec leurs partenaires dans la poursuite du mandat de la SOAD.

Intendance financière

La SOAD se comportera en organisme responsable qui privilégie sans cesse l'efficience et l'efficacité au profit de tous ses intervenants et gère son activité avec un souci d'efficacité et d'économie.

Gouvernance de la Société

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (« SOAD ») est une entreprise opérationnelle de la province de l'Ontario créée en 1977 et exerçant ses activités en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (la « Loi »). La Loi définit les objectifs, pouvoirs et fonctions de la SOAD ainsi que les modalités générales de l'assurance-dépôts et d'autres paramètres administratifs. La Société s'acquitte de ses fonctions dans un cadre juridique établi par la Loi, la Directive du Conseil de gestion du gouvernement sur l'établissement d'organismes et leur responsabilité ainsi que d'autres lois en la matière. En dernier ressort, elle est tenue de rendre compte de sa gestion à l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

La Loi exige que le conseil d'administration de la SOAD (le « conseil ») : « (...) gère les affaires de la Société ou en surveille la gestion (...) ». Le conseil d'administration peut comprendre jusqu'à neuf personnes, toutes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil pour des périodes allant jusqu'à trois ans et une limite de deux mandats.

La SOAD suit un processus de nomination tout à fait vigoureux afin d'être certaine de recruter les personnes les plus qualifiées pour son conseil. Un comité du conseil sélectionne et rencontre tous les candidats en puissance avant d'en recommander la nomination au ministre. Généralement, la SOAD lui propose plusieurs candidats par poste. Une fois que le ministre a fait son choix, la recommandation est soumise à l'approbation du Secrétariat des nominations et du Cabinet en vue de la nomination par le lieutenant-gouverneur en conseil.

En plus d'une description de poste, la SOAD a élaboré un profil de compétence pour les administrateurs. Elle a aussi établi pour l'ensemble du conseil un profil de représentation par sexe, expérience, compétence et lieu géographique en vue de conserver un bon équilibre entre ces éléments.

Parmi les critères de nomination des administrateurs figurent les suivants :

- avoir acquis de l'expérience dans l'industrie des services financiers, plus précisément dans les coopératives d'épargne et de crédit;
- comprendre les principes du secteur des caisses populaires et credit unions, sa structure et son mode de fonctionnement;
- avoir siégé à un conseil d'administration, suivi une formation d'administrateur ou acquis de l'expérience dans le milieu des affaires ou universitaire;
- comprendre les concepts des affaires, l'exploitation d'une entreprise et les rapports financiers;
- savoir bien communiquer;
- faire preuve de pensée stratégique;
- savoir prendre des décisions et exercer son jugement.

La SOAD applique les meilleures pratiques de gouvernance, à savoir :

- un processus officiel d'orientation des administrateurs;
- le perfectionnement permanent des administrateurs et du conseil dans son ensemble;
- la planification de la relève au sein du conseil;
- l'évaluation annuelle du conseil et mutuelle par les pairs avec communication des résultats;
- les séances à huis clos périodiques;
- une séance de planification stratégique annuelle.

Le conseil se fixe également des objectifs annuels par rapport auxquels il mesure son rendement. Il s'agit, entre autres, de la gouvernance, des stratégies de gestion des risques et de communication avec les intervenants et les cadres supérieurs ainsi que des rapports et des contrôles de gestion.

La SOAD est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et d'autres organisations, qui fournissent des conseils en matière de gouvernance. La participation de la Société aux activités de ces entités fournit des enseignements sur les pratiques exemplaires actuelles ou émergentes qui favorisent la poursuite de l'excellence en matière de gouvernance.

Rapport de l'ombudsman

Beryl Roberto
Ombudsman

Le Bureau de l'ombudsman de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (« SOAD ») examine les plaintes qui n'ont pas été réglées dans les secteurs opérationnels de la Société et recommande des solutions.

Les plaintes doivent porter sur des litiges de réglementation entre des établissements assurés et la SOAD ou sur des différends entre des déposants ou des emprunteurs d'établissements en liquidation. À la suite de son examen indépendant des faits, l'ombudsman peut formuler des recommandations non exécutoires au conseil d'administration de la SOAD portant sur des changements systémiques en vue de régler les problèmes récurrents.

Il est important de noter que le Bureau de l'ombudsman ne divulguera pas les renseignements confidentiels qu'il utilise dans le cadre de ses enquêtes. L'ombudsman relève directement du conseil d'administration et elle est indépendante des programmes opérationnels.

En 2014, le Bureau a reçu une plainte et trois demandes de renseignements de sociétaires dont voici le résumé :

- La plainte portait sur le processus d'élection des administrateurs d'un établissement. Étant donné que cette plainte n'était pas du ressort de la SOAD, le Bureau a recommandé au sociétaire de communiquer avec la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) s'il n'obtenait pas satisfaction avec l'établissement.
- Toutes les demandes de renseignements des sociétaires ont porté sur la couverture d'assurance de leurs dépôts dans les établissements assurés. Le Bureau a répondu à ces questions et recommandé aux sociétaires de consulter le site de la SOAD qui constitue une excellente source d'information.

En effet, le site de la SOAD, www.soad.com, renferme des renseignements complets sur le processus de résolution de plainte, notamment les coordonnées des gestionnaires de la Société, les formulaires de plainte, les coordonnées des personnes-ressources et la liste des situations où l'ombudsman n'a pas la compétence comme l'application d'ordonnances d'administration ou de liquidation, les matières en litige ou encore les plaintes de sociétaires à l'égard d'une caisse populaire ou credit union.

L'ombudsman tient à remercier le conseil d'administration, la direction et les employés de la SOAD de leur soutien et collaboration soutenus.

Le tout respectueusement soumis,

Beryl Roberto, *ombudsman*
Tél. : 416-325-9446
Courriel : ombudsman@soad.com

Sous-comités du conseil au 31 décembre 2014

Comité d'audit et des finances

Ce comité appuie le conseil d'administration en analysant les questions liées à l'audit et aux finances et en formulant des recommandations à cet égard et sur d'autres sujets connexes, notamment quant à l'examen des états financiers et des états financiers audités. Le comité supervise également les processus d'audit externes et internes, examine le rapport annuel de la Société et recommande au conseil l'approbation du plan d'affaires et du budget de la Société. Le comité examine également la politique et la stratégie d'investissement de la Société ainsi que diverses stratégies de gestion des risques concernant sa sphère de responsabilité. Il est aussi chargé du plan stratégique des systèmes informatiques de la SOAD.

- Monique Tremblay, *présidente*
- Raymond Boucher
- Don Dalicandro
- Paul Mullins, *membre d'office*

Comité de la gouvernance et des ressources humaines

Le comité de la gouvernance et des ressources humaines soutient le conseil d'administration en analysant les questions ayant trait à la gouvernance et aux ressources humaines, et en formulant des recommandations à cet égard. Ce comité passe en revue la structure et la composition des comités du conseil, les profils de compétence des membres du conseil ainsi que les politiques relatives aux ressources humaines ayant une incidence sur la gouvernance de la Société. Il analyse également la planification de la relève des dirigeants de la Société et les politiques relatives à la rémunération et aux régimes de retraite de la Société, tout en supervisant les relations avec les intervenants et les stratégies de communication de la Société.

- Raymond Boucher, *président*
- Don Dalicandro
- Paul Mullins, *membre d'office*

Comité de surveillance du risque

Le comité de surveillance du risque appuie le conseil d'administration en étudiant et exerçant les fonctions et les obligations relatives à l'assurance-dépôts et aux questions de réglementation, et en formulant des recommandations à ce sujet. Ce comité exerce un suivi des politiques relatives au risque, et étudie et autorise l'exercice des pouvoirs de la Société. De plus, il surveille le fonds de réserve d'assurance-dépôts et les hypothèses du modèle, assure le suivi des procédures judiciaires et approuve les demandes d'aide financière des caisses populaires.

- Steve Blakely, *président*
- Gail Di Cintio
- Paul Mullins, *membre d'office*

Réunions du conseil d'administration de la SOAD en 2014*				
	Conseil de la SOAD	**Comité d'audit et des finances**	**Comité de la gouvernance et des ressources humaines**	**Comité de surveillance du risque**
Nombre de réunions	5	5	4	4
Nombre total de membres	6-7	1-2	2	2
Participation totale attendue des administrateurs	25	8	8	8
Participation totale réelle des administrateurs	25	8	8	8
Taux de participation des administrateurs	100 %	100 %	100 %	100%

* La participation de P. Mullins, membre d'office, et de l'observateur du MF, aux réunions des comités n'est pas incluse.

Conseil d'administration de la SOAD

Paul Mullins, BA, LL.B,
président du conseil

Paul Mullins est avocat de formation et exerce dans le comté de Windsor-Essex surtout dans les domaines du droit commercial et des sociétés, du droit immobilier et du droit administratif. Sa clientèle se compose notamment de grandes institutions publiques, de nombreuses entreprises privées et organisations sans but lucratif. Membre du Tribunal canadien des droits de la personne pendant cinq ans, il a présidé de nombreuses plaintes de discrimination fondée sur l'âge, le sexe ou la race. Il a joué le rôle d'administrateur et de président de la Windsor Homes Coalition qui fournit des logements à loyers modiques aux familles à faible revenu. Pendant 24 ans, Paul a fait partie du conseil d'administration de Woodslee Credit Union, un établissement prédécesseur de Libro Credit Union, en qualité d'administrateur ou de président. Paul a aussi siégé à plusieurs conseils de groupes communautaires et religieux dans sa ville natale de Woodslee en Ontario. Il a été nommé administrateur au conseil de la SOAD le 17 juin 2004. Ce mandat se terminera le 1er mai 2016. Celui de président du conseil prendra fin le 30 juin 2015.

Steve Blakely, IAS.A,
vice-président du conseil

Cadre supérieur accompli, Steve Blakely possède une vaste expérience de l'industrie des services financiers au sein de laquelle il exerce depuis plus de 35 ans. Il s'intéresse particulièrement aux questions de leadership et de gouvernance, et détient le titre professionnel d'IAS.A de l'Institute of Corporate Directors décerné par l'intermédiaire de la Rotman School of Business. Fort d'une expérience étendue à des postes de haute direction, Steve a occupé, entre autres, ceux de : président-directeur général de Servus Credit Union, président-directeur général de Credit Union Deposit Guarantee Corporation (Alberta), vice-président de l'exploitation chez Competix.com, en Californie, et de vice-président régional chez ATB Financial à Calgary. Il a aussi assumé de nombreux postes de haute direction à BMO Groupe financier sur une période de 25 ans en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. En 2008, Steve a figuré parmi les 50 personnes les plus influentes en Alberta au palmarès de l'Alberta Venture. C'est en siégeant à des conseils d'administration et à des comités du conseil, dont ceux de la Credit Union Central of Alberta et de Credential Financial Inc., qu'il a acquis son expérience en matière de gouvernance. Il est actuellement président du conseil de Quinte Health Care. Steve a commencé son mandat le 11 septembre 2013, et ce dernier prendra fin le 11 septembre 2016.

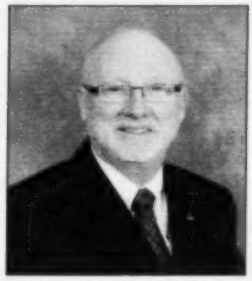

Raymond Boucher, B.A.

Raymond Boucher participe au mouvement des caisses populaires depuis plus de 30 ans. Il a été directeur général de la Caisse populaire de Kapuskasing Limitée pendant 20 ans. Il a siégé au conseil de L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario pendant plus de 18 ans et il a été président, vice-président et membre du comité de direction. Raymond a également pris part aux travaux de divers comités de la SOAD, de la fin des années 1980 jusqu'à 2004. Il a acquis une vaste expérience de la gouvernance et une bonne compréhension des enjeux touchant le réseau des caisses populaires et des credit unions. Il a aussi été membre d'autres organismes communautaires, notamment à titre de président du conseil d'administration des Services de Counselling Hearst Kapuskasing Smooth Rock Falls Counselling Services et de trésorier du corps de cadets de l'armée de Kapuskasing. Raymond a commencé son mandat le 12 août 2009, et ce dernier prendra fin le 1er août 2015.

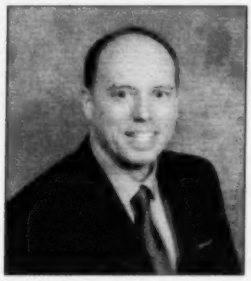

Don Dalicandro, ingénieur, MBA, C.Dir.

Don Dalicandro est le président de la société Azertech Inc. Celle-ci fournit aux entreprises en pleine croissance des fonds en capital et une expertise commerciale. Il cumule plus de vingt-sept années d'expérience auprès de moyennes et de grandes entreprises évoluant dans divers secteurs d'activité : technologie, finances, fabrication, biens de consommation, pétrole et gaz, service après-vente, construction et location de bureaux commerciaux, vente au détail et services alimentaires.
En 2007, Don a obtenu le titre de Chartered Director (administrateur breveté) de The Directors' College, Degroote School of Business.
Il siège actuellement au conseil d'administration de Burlington Hydro Inc. dont il préside le comité de gouvernance et d'audit et agit comme président du conseil de l'Hôpital Joseph Brant. Il a été auparavant administrateur à Decisionpoint Systems, Inc., FirstOntario Credit Union, ASECO et ASI. Don a commencé son mandat le 23 mars 2011, et ce dernier prendra fin le 23 mars 2017.

Gail Di Cintio, B.Comm (avec distinction)

Gail Di Cintio est la vice-présidente des opérations de Larus Technologies, une société de génie logiciel basée à Ottawa qui se spécialise en logiciels d'analyse prédictive et d'apprentissage pour les systèmes de sécurité et de surveillance en temps réel. Auprès de Larus Technologies, Gail assume la responsabilité opérationnelle générale des activités relatives à l'organisation, aux finances et aux ressources humaines. Elle joue également un rôle clé dans les activités d'expansion commerciale. Auparavant, elle a occupé le poste de vice-présidente du développement des ressources humaines chez Fujitsu, où elle était responsable des programmes internationaux de développement de carrière, de fidélisation de la main-d'œuvre et de la planification de la relève. Elle était également membre des services-conseils en gestion de Fujitsu ainsi que conseillère en gestion et technologie auprès de Deloitte Consulting. Gail siège actuellement au conseil de l'Institut de recherche Bruyère. Elle a siégé au conseil d'administration d'Alterna Savings et d'Alterna Bank entre 2003 et 2008, et a présidé le comité des ressources humaines. Gail a aussi fait partie du conseil d'administration de l'Hôpital d'Ottawa de 1995 à 2001. Elle a pris part au Programme de perfectionnement de la gestion pour les femmes de l'Université Carleton entre 1998 et 2012 et a participé au programme d'attribution des prix Women of Distinction Awards du YWCA entre 2000 et 2012. Gail a commencé son mandat le 4 mai 2011, et ce dernier prendra fin le 4 mai 2017.

Monique Tremblay, FCIA, FSA, MBA

Monique Tremblay est une actuaire de régimes de retraite possédant une connaissance approfondie du secteur de l'assurance, particulièrement dans les domaines de l'épargne et de la retraite.
Elle compte une vaste expérience dans des postes de direction, y compris au chapitre de la reddition de comptes, de la planification stratégique, de la communication, de la production de rapports rigoureux et de la saine gouvernance. Ses habiletés d'affaires et d'actuariat lui permettent de mesurer et d'évaluer le risque et ses incidences sur la gestion. Elle a passé les 20 premières années de sa carrière professionnelle chez Towers Perrin, puis a occupé un certain nombre de postes de direction au sein de Desjardins Sécurité financière jusqu'à sa retraite en 2010. Monique a aussi siégé au conseil d'administration de l'Institut canadien des actuaires ayant exercé trois mandats de trois ans au fil des années. Elle siège actuellement au conseil d'Assomption Vie, une société d'assurance mutuelle installée à Moncton, au Nouveau-Brunswick.
Monique a commencé son mandat à la SOAD le 18 avril 2011, et ce dernier prendra fin le 18 avril 2017.

Message du président du conseil :
Stable, sécuritaire et protégé

Paul Mullins
Président du conseil d'administration

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel au gouvernement et aux autres intervenants. La Société ontarienne d'assurance-dépôts (« SOAD »), une entreprise opérationnelle du gouvernement de l'Ontario, a pour mandat de jouer un rôle de surveillance prudentielle et de réglementation de la solvabilité au sein du secteur et de protéger les déposants contre les pertes de fonds placés dans des caisses populaires et credit unions de l'Ontario (« caisses populaires »). La SOAD ne reçoit aucune aide financière de l'État, et son exploitation est entièrement financée par les primes que lui versent les caisses populaires.

Je suis heureux de vous annoncer que la SOAD a encore une fois respecté son mandat au cours de la dernière année. Aucune caisse populaire ne s'est trouvée en situation de défaillance, et aucun déposant n'a perdu de dépôts. De fait, aucun déposant n'a perdu de fonds déposés dans une caisse populaire au cours de nos trente-sept années d'existence.

Même si la crise financière est terminée, la chute des prix du pétrole et du dollar canadien ainsi que la baisse du taux préférentiel qui a suivi et ses répercussions nous replongent dans une période d'incertitude économique, et le secteur des caisses populaires (le « secteur ») en subira les contrecoups. Par ailleurs, les attentes envers les superviseurs prudentiels et les organismes d'assurance-dépôts, n'ont jamais été si grandes. Pour remplir leur rôle, qui consiste à assurer la stabilité et la sécurité des institutions financières tout en leur laissant suffisamment de latitude pour demeurer viables dans un environnement concurrentiel, les organisations comme la SOAD doivent exercer un degré élevé de jugement et de sensibilité.

Le fonds de réserve d'assurance-dépôts (« FRAD ») de la SOAD, soit le fonds qui protège les déposants contre les pertes, poursuit sa croissance à un bon rythme. À la fin de l'exercice, il atteignait 185,1 millions de dollars, soit 73 points de base (pb) des dépôts assurés. La contribution annuelle au fonds a dépassé les prévisions étant donné des pertes d'assurance inférieures aux montants prévus et à la mise en application permanente de pratiques de gestion prudente des dépenses. La croissance du fonds est sur la bonne voie; celui-ci devrait atteindre la cible de 100 pb des dépôts assurés d'ici 2020.

Nous sommes déterminés à augmenter le FRAD et à mettre en œuvre des mesures préventives additionnelles pour réduire la probabilité de demandes d'indemnisation contre le fonds ainsi que les répercussions qu'elles auraient sur lui. Depuis le 1er janvier 2015, un régime de primes différentielles d'assurance-dépôts mis à jour a pris effet. Ce nouveau régime récompensera les caisses populaires qui affichent des niveaux de capital supérieurs et gèrent mieux le risque lié à la gouvernance par des primes inférieures. On s'attend à ce que le taux de prime moyen diminue légèrement au cours des cinq prochaines années à mesure que les caisses amélioreront leurs niveaux de capital et leurs pratiques de gouvernance d'entreprise.

Au cours de l'année, la SOAD a continué de rehausser ses processus de surveillance afin d'optimiser le régime prudentiel des caisses populaires de l'Ontario. Nous sommes persuadés que ces nouvelles politiques, procédures et normes de service ont renforcé la protection des déposants, tout en permettant aux caisses populaires de saisir les occasions de mieux servir

les sociétaires. Nous sommes reconnaissants au secteur pour son appui envers ces améliorations.

En 2013, la SOAD a facilité le Projet Symphonie qui visait à examiner les principaux facteurs assurant la viabilité des caisses populaires à long terme. Les résultats de cette étude révèlent que les caisses populaires disposent d'un certain nombre d'options en vue d'accroître leurs probabilités de réussite. Dans le cadre de nos activités de surveillance permanente en 2014, nous avons suivi les progrès de diverses caisses populaires dans la mise en application de leurs plans stratégiques à long terme. Un constat s'impose : les administrateurs et les dirigeants sont de plus en plus conscients que l'adoption d'une vision à long terme fait partie des facteurs contributifs à la pérennité de leur organisation. Si des progrès tangibles ont été accomplis, nous sommes inquiets de voir que le système des caisses populaires n'a toujours pas de plan stratégique global pour guider sa croissance à long terme.

Gouvernance et surveillance

Le conseil d'administration vise à être un modèle à suivre pour l'ensemble des caisses populaires assurées par la SOAD. Il concentre ses activités sur les aspects importants de la gouvernance et de la surveillance, notamment la : stratégie, planification de la relève, gestion des risques et présentation de l'information. Grâce à une structure vigoureuse de comités, le conseil met aussi l'accent sur les enjeux importants tant pour la Société que pour les caisses populaires. Il continue de suivre des pratiques exemplaires en matière de gouvernance, telles qu'elles sont couramment publiées dans les ouvrages spécialisés en la matière, notamment par Le Conference Board du Canada et par l'Institut des administrateurs de sociétés. Le présent rapport contient de plus amples renseignements sur nos pratiques de gouvernance.

En 2014, nous avons poursuivi nos programmes de rapprochement avec les principaux intervenants. Ces programmes ont notamment inclus des présentations aux conseils de caisses populaires individuelles, des consultations avec les dirigeants des caisses, des conférences du secteur, des webinaires sur des sujets d'intérêt et la publication de notes d'orientation et d'autre documentation utile.

Le conseil a également organisé des événements spéciaux afin de communiquer avec les administrateurs et les dirigeants des caisses. Il demeure déterminé à bien informer les principaux intervenants quant à leurs responsabilités et aux activités de réglementation de la SOAD.

Perspectives d'avenir

Pour 2015, la SOAD a défini un certain nombre de priorités clés :

- Continuer d'améliorer ses capacités proactives d'évaluation du risque et de surveillance prudentielle;
- Publier des directives sur la gouvernance d'entreprise, les risques émergents et les attentes en matière de réglementation;
- Évaluer les politiques et les pratiques des caisses populaires sur :
  - la gestion du risque d'entreprise
  - la formation et les qualités requises des administrateurs
  - le processus interne d'évaluation de la suffisance du capital (PEISC) et la simulation de crise
- Collaborer avec les intervenants pour appuyer la révision de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*;
- Soutenir le secteur dans la poursuite de l'évaluation de sa viabilité continue;
- Développer une meilleure compréhension du modèle des caisses fédérées.

Nous estimons que notre orientation stratégique à long terme est arrimée de manière prudente et complète notre mandat, qui consiste à rehausser la confiance des déposants, en tenant dûment compte de l'objectif du secteur, c'est-à-dire de renforcer sa compétitivité et sa capacité de satisfaire les besoins des sociétaires.

La SOAD continuera de protéger les déposants et contribuer à la stabilité financière ainsi qu'à la réputation des caisses populaires de l'Ontario en exerçant une vigilance permanente, grâce à ses programmes d'évaluation et de gestion des risques, en misant sur un fonds d'assurance sain et en encourageant les caisses populaires à se constituer une base financière solide. C'est avec enthousiasme que nous travaillerons avec nos divers intervenants pour atteindre ces objectifs.

Conseil d'administration

Je souhaite profiter de l'occasion pour exprimer ma gratitude envers tous les membres de notre conseil pour le dévouement et le professionnalisme dont ils font preuve en travaillant ensemble dans l'intérêt de tous les intervenants. Tous nos administrateurs apportent au mandat et aux délibérations de la SOAD un solide capital de compétences, de savoir-faire et d'expérience.

À la fin de son mandat, en juin 2014, Colin Litton s'est retiré. Comptable professionnel agréé chevronné et président du comité d'audit de longue date, Colin a mis ses vastes connaissances et compétences en comptabilité, audit et finance au profit du conseil. Nous le remercions de son engagement et de son dévouement inébranlables dans la surveillance des finances de la SOAD.

Au cours des prochains mois, on s'attend à ce que le gouvernement nomme de nouveaux administrateurs pour pourvoir les postes vacants à notre conseil. Avec l'aide du Secrétariat des nominations du gouvernement, nous estimons que la SOAD sera en mesure d'attirer de nouveaux administrateurs du plus haut calibre qui soit en matière de gouvernance permettant au conseil de continuer à offrir une valeur exceptionnelle au secteur et à l'équipe de gestion de la SOAD. Je tiens à remercier les membres actuels du conseil d'administration de la SOAD qui continuent de faire preuve d'énergie et d'engagement envers la réalisation de nos objectifs.

Je désire aussi exprimer toute ma reconnaissance aux membres du conseil et au personnel de la SOAD, dirigés par Andy Poprawa, notre chef de la direction sympathique et très compétent, pour leur soutien, sans oublier les nombreux intervenants avec qui j'ai eu la chance de collaborer au cours de la dernière année. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur leur contribution précieuse au succès continu du système des caisses de l'Ontario.

Au nom du conseil d'administration,

Paul Mullins
Président du conseil d'administration

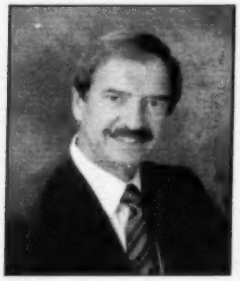

Message du chef de la direction : Accroître la sécurité et la stabilité du secteur

Andrew (Andy) Poprawa
Président et chef de la direction

En 1977, l'Assemblée législative de l'Ontario a créé la Société ontarienne d'assurance-dépôts (« SOAD ») pour maintenir la confiance du public dans les caisses populaires et credit unions de l'Ontario. La SOAD assume la surveillance prudentielle et la réglementation de la solvabilité des 117 caisses populaires et credit unions de la province ainsi que celles de deux fédérations. Elle a aussi pour mandat d'assurer les dépôts des sociétaires et de veiller à la sécurité et à la stabilité des établissements par la détection, la surveillance et la prévention des risques auxquels ils s'exposent. La SOAD ne reçoit aucune aide financière de l'État, car elle est entièrement financée par les primes et les frais que lui versent les caisses populaires.

Le contexte et les résultats du secteur

La faiblesse des taux d'intérêt et l'incertitude économique qui perdurent ont une incidence marquée sur le rendement du secteur des caisses populaires de l'Ontario. Au cours des dernières années, les caisses populaires et les credit unions ont pu, en partie, compenser leurs marges financières amincies par la réduction de leurs charges opérationnelles, dépenses de frais d'intérêts sur dépôts et versements de dividendes aux sociétaires ainsi que par l'accroissement des revenus autre que d'intérêts. Malgré ces efforts, le rendement de l'actif moyen total du secteur a fléchi, reculant de 43 pb en 2013 à 35 pb en 2014. Par ailleurs, ses niveaux de capital, comme ils sont évalués sur la base du levier, sont encore solides à 7,0 %. Quant à la liquidité globale du secteur, elle demeure suffisante à 10,46 % malgré la forte demande de prêts et la vive concurrence sur le plan des dépôts. En 2014, la tendance de regroupement au sein du secteur s'est poursuivie. Chacune des 10 caisses populaires qui a cessé ses activités pendant l'année a été absorbée par d'autres caisses. De plus, l'ensemble des dépôts a été protégé contre toute perte vu la combinaison et le transfert sans heurts des activités. Ce déroulement ordonné a contribué à maintenir la confiance du public dans les caisses populaires.

En 2014, la SOAD a comptabilisé des ajustements aux provisions nettes pour pertes d'assurance de 142 000 dollars. Ce montant représente une augmentation d'anciennes demandes d'indemnisation de 342 000 dollars et une réduction de la provision générale pour pertes de 200 000 dollars. Les hausses des provisions découlent de la liquidation en cours de plusieurs caisses populaires dont le produit de la réalisation des actifs risque d'être insuffisant pour satisfaire les créditeurs. La SOAD poursuit ses efforts de recouvrement auprès d'autres tiers quant aux anciennes demandes d'indemnisation.

Fonds de réserve d'assurance-dépôts et primes

En vertu de la Loi qui nous régit, la SOAD doit maintenir un fonds de réserve d'assurance-dépôts (« FRAD ») pour protéger les déposants et, au bout du compte, les contribuables. Grâce à des demandes d'indemnisation inférieures aux attentes et à la gestion serrée de ses dépenses, la SOAD a continué de marquer des progrès considérables dans l'augmentation du fonds. À la fin de 2014, le

Fiche de rendement financier 2014 de la SOAD (en millions $)

	Projeté SOAD	Résultat réel SOAD
Fonds d'assurance	179,0 $	185,1 $
Provision brute d'assurance	5,0 $	0,8 $
Recouvrement de pertes des exercices précédents	0	(0,7) $
Total des charges opérationnelles brutes	9,9 $	9,0 $
Total des charges opérationnelles nettes	9,7 $	8,2 $
Rendement des placements	1,1 %	1,28 %

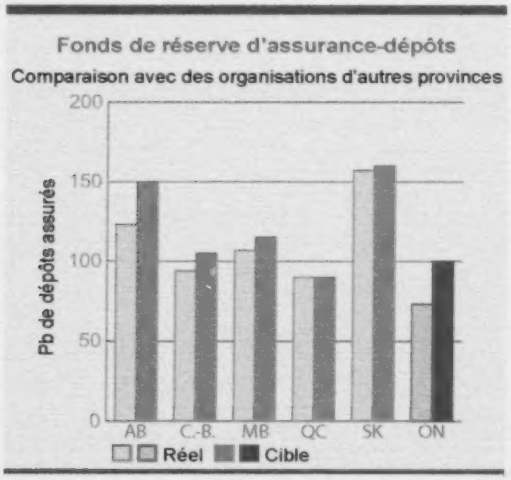

FRAD s'élevait à 185,1 millions de dollars, soit à 73 pb des dépôts assurés, contre 164,7 millions de dollars ou 68 pb en 2013.

Toujours soucieuse de protéger les dépôts des sociétaires, la SOAD maintient son régime d'assurance-dépôts qui comprend notamment l'évaluation permanente de la suffisance du fonds et celle de ses activités de réglementation en vue d'atténuer le risque pour le secteur et ses membres.

NOS STRATÉGIES

Réglementation et gestion des risques proactives et équilibrées fondées sur les risques

À titre d'organisme de réglementation prudentielle et d'assureur-dépôts, la SOAD a le pouvoir de réagir aux risques institutionnels et systémiques imprudents, et de veiller à ce que les mesures nécessaires soient prises sans tarder. En 2014, elle a mis en œuvre des mesures pertinentes pour détecter et corriger tous les cas de non-conformité à la Loi et aux règlements. Elle n'a rendu aucune ordonnance relative à la conformité ou à la réglementation, car les caisses populaires qui devaient instaurer des mesures correctrices l'ont fait rapidement, ce qui est heureux.

Au cours de l'exercice écoulé, la SOAD s'est employée à quelques projets déterminants. À ce titre, la publication de notes d'orientation sur la gouvernance d'entreprise revêt une importance particulière. Émises aux fins de consultation, elles énoncent les attentes de la SOAD et des renseignements utiles pour le conseil d'administration, le comité d'audit et la direction des caisses populaires. Les notes ont été rédigées avec l'aide d'experts chevronnés du secteur. Elles seront achevées au début de 2015. Par la suite, les attentes pourront servir à évaluer la qualité de la gouvernance des caisses populaires, puis à établir leurs taux de primes d'assurance.

En 2014, la SOAD a terminé deux autres projets. Elle a produit le Guide d'élaboration d'une politique pour les prêts commerciaux qui porte sur la création de politiques prudentes en la matière et énonce les attentes de la SOAD envers les caisses populaires dans l'établissement et la mise à jour de lignes directrices, pratiques et marches à suivre dans le domaine des prêts aux entreprises commerciales. Elle a par ailleurs produit des notes d'orientation sur ses attentes en matière d'évaluation interne de la suffisance du capital (PEISC) et de simulation de crise. Ces documents comprennent des analyses poussées du capital nécessaire pour répondre à divers scénarios de simulation de crise; ils s'adressent aux caisses populaires dont l'actif dépasse 1 milliard de dollars. La mise en œuvre de cette orientation pour les caisses de petite taille sera éventuellement mise à l'étude.

La SOAD complète ces initiatives grâce à des webinaires, guides d'application, exemples d'outils et avis au secteur énonçant ses attentes en matière de mise en œuvre. Toute cette documentation est à la disposition des intéressés sur notre site Web.

Saine gouvernance d'entreprise

La SOAD est fière de veiller à exercer ses activités en respectant les normes de compétence, de professionnalisme et d'intégrité les plus strictes. À cette fin, nous passons en revue et améliorons régulièrement nos processus de gouvernance et de gestion pour faire en sorte que la SOAD soit responsable et juste et qu'elle fasse preuve de transparence dans tous ses rapports avec les caisses populaires et le public.

Nous apprécions aussi l'importance de maintenir un environnement de travail positif pour optimiser le potentiel de l'effectif. Ainsi, les résultats des sondages que nous menons auprès du personnel indiquent, année après année, que la SOAD offre un environnement de travail exigeant, mais sain qui favorise la participation des employés et leur engagement envers les objectifs organisationnels.

Dans le cadre de notre programme de ressources humaines, chaque membre du personnel est encouragé à élaborer un plan de perfectionnement à titre de guide pour lui et la direction dans la réalisation de son plein potentiel.

Sensibilisation efficace du public et des intervenants

La communication d'information claire et concise au sujet de la protection de l'assurance-dépôts et d'autres enjeux réglementaires représente un élément important des efforts déployés en permanence par la SOAD pour préserver la confiance du public envers les caisses populaires. Nos brochures distribuées aux points de vente et notre site Web complet sont les principaux outils qui donnent accès à cette information. Par ailleurs, les caisses, leurs sociétaires et le public peuvent obtenir de plus amples renseignements sur nos programmes grâce à notre ligne téléphonique d'information ou au courrier électronique. En 2014, la SOAD a répondu à plus de 400 demandes de renseignements reçues par téléphone ou par courriel. Les intervenants et les lecteurs qui souhaitent en savoir davantage sur la SOAD et ses programmes sont invités à consulter son site Web, à l'adresse www.soad.com.

Solides partenariats

Pour s'assurer de collaborer efficacement avec tous les intervenants, la SOAD a signé des protocoles d'entente avec le ministre des Finances, le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (« CSFO »), la Central 1 Credit Union, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario, L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario, le CANAFE et le surintendant de la Financial Institutions Commission of British Columbia. En outre, nous comptons plusieurs comités consultatifs composés d'éminents cadres supérieurs du secteur réglementé auxquels se joignent des représentants du ministère des Finances et de la CSFO.

Fidèles à l'esprit du mouvement coopératif, nous sommes aussi heureux d'aider d'autres autorités au Canada et ailleurs dans le monde à mettre sur pied des régimes rigoureux de réglementation et de protection des déposants pour les établissements financiers en milieu coopératif. Nous continuons d'appuyer fortement l'Association des superviseurs prudentiels des caisses (« ASPC »), formée des superviseurs prudentiels et organismes d'assurance-dépôts des caisses populaires du Canada. L'ASPC a comme objectif d'instaurer, sur une base coopérative, une réglementation et une supervision efficaces du secteur des caisses populaires au Canada.

Occasionnellement, il arrive que nous collaborions avec des délégations d'autres pays en mission d'apprentissage sur la structure et le cadre réglementaire du secteur.

Par ailleurs, nous continuons de prêter notre soutien à l'International Credit Union Regulators Network (ICURN), un réseau mondial d'organismes de réglementation des caisses populaires ayant pour raison d'être la mise en commun de l'information et de l'expérience. La SOAD se félicite d'avoir été un des membres fondateurs de ce réseau qui aide le mouvement des caisses populaires du monde entier à atteindre un niveau de rendement encore plus élevé.

PROCHAINES ÉTAPES

Nous estimons que les caisses populaires de l'Ontario ont un rôle important à jouer dans le paysage financier et social de l'Ontario. Nous nous attendons également à ce que le secteur continue de suivre la tendance de regroupement et de restructuration déjà amorcée, afin d'optimiser les efficiences, la rentabilité et le service aux sociétaires. Le conseil d'administration et le personnel de la SOAD ont à cœur d'appuyer la mission du secteur en lui offrant protection, sécurité et stabilité, au profit de tous ses membres et de l'économie ontarienne. Nous sommes bien décidés à démontrer notre engagement encore une fois en 2015 et au cours des années à venir.

Pour terminer, j'aimerais saluer le travail de notre personnel, un groupe de professionnels extrêmement dévoués, qui forme l'assise de la SOAD. Je tiens aussi à remercier les administrateurs, dont j'estime les conseils et le soutien. En particulier, je suis très reconnaissant des sages conseils, de l'orientation et du soutien que me fournit le président de notre conseil, Paul Mullins.

Le président et chef de la direction,
Andrew (Andy) Poprawa, CPA, CA, C.Dir.

Modèle de fonctionnement de la SOAD pour 2015

La SOAD a élaboré un modèle de fonctionnement qui résume sa manière de mener ses affaires, compte tenu de ses obligations légales et du milieu de la réglementation dans lequel elle exploite ses activités. Ce modèle s'inspire de la position que la SOAD occupe dans le filet de sécurité financière de l'Ontario et du mandat qui lui a été confié aux termes de la Loi. Les activités de la direction et du conseil d'administration de la Société s'inscrivent dans le cadre général de la gouvernance. Ainsi, l'obligation de rendre compte, la gestion stratégique et la gestion des risques de l'entreprise que doit assumer la Société dans l'accomplissement de son mandat sont mises en évidence dans le modèle.

Le système de réglementation et de surveillance des établissements financiers de l'Ontario
Ministère des Finances, Commission des services financiers de l'Ontario, Société ontarienne d'assurance-dépôts

Contexte législatif

Loi sur les caisses populaires et les credit unions
Objectifs commerciaux de la SOAD

- appliquer des normes prudentielles et la réglementation de la solvabilité
- promouvoir les Normes de saines pratiques commerciales et financières
- fournir une assurance-dépôts

Autres lois, obligations légales et lignes directrices, dont :

- les Directives du Conseil de gestion du Cabinet
- les autres lois, comme la *Loi sur les services en français*, la *Loi sur les normes d'emploi*, etc.

Gouvernance

Conseil d'administration
Orientation des stratégies et des politiques

Comité de surveillance du risque | **Comité de la gouvernance et des ressources humaines** | **Comité d'audit et des finances**

Activités de gestion de la SOAD

Reddition de comptes

- Plan d'entreprise
- Rapport annuel
- Réunion annuelle d'information
- Réunions pour les intervenants
- Comité consultatif des intervenants
- Comité consultatif des auditeurs externes

Gestion stratégique

Stratégies de fonctionnement de la SOAD :

- Évaluation / gestion du risque
- Réduction des coûts d'assurance
- Protection des déposants
- Relations de collaboration
- Efficience et efficacité

Gestion des risques de l'entreprise

Principales catégories de risques de la SOAD :

- Stratégique (comprend le risque d'atteinte à la réputation)
- Assurance (comprend le risque systémique)
- Réglementaire
- Opérationnel
- Financier
- Conformité à la réglementation
- Technologie de l'information

Principales fonctions

- Examen et élaboration des règlements administratifs et des politiques
- Orientation, normes et outils
- Communication avec les déposants
- Liaison avec les intervenants
- Gestion du FRAD
- Assurance-dépôts et structure des primes

- Réglementation de la solvabilité
- Conseils sur la législation
- Inspections
- Conformité aux lois et aux règlements
- Évaluation et gestion des risques
- Intervention

- Gestion de la résolution des défaillances
- Gestion de procédures judiciaires
- Finances et Trésor
- Gestion des ressources humaines
- Gestion des systèmes d'information et des données

Environnement de contrôle

Commentaires et analyse de la direction

APERÇU DU SECTEUR 2014

La SOAD protège tous les dépôts admissibles détenus dans des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. L'assurance-dépôts fait partie d'un programme de protection complet en vigueur dans tous ces établissements. La SOAD assure les dépôts non enregistrés, jusqu'à concurrence de 100 000 $, à condition qu'ils satisfassent aux critères d'admissibilité et aux limites de la couverture maximale. Les dépôts détenus dans des régimes enregistrés d'épargne sont assurés intégralement, sans plafond. Les dépôts assurés sont passés à 25,2 milliards de dollars, soit 72 % du total des dépôts. Pour obtenir plus de détails sur la couverture de base offerte aux dépôts admissibles, veuillez consulter le site Web de la SOAD à l'adresse www.soad.com.

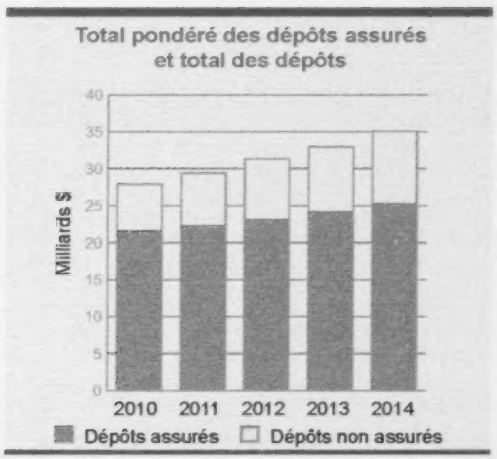

La SOAD remplit son mandat dans un monde complexe, dynamique et concurrentiel au plus haut point. Divers facteurs continuent d'influer sur la réussite de nos caisses.

La Société surveille en permanence l'économie, le rendement des caisses populaires et l'évolution du contexte législatif et réglementaire. En 2014, l'économie ontarienne a fait des progrès modestes en inscrivant une croissance du PBI de 1,9 %, en hausse par rapport au taux de 1,3 % l'année précédente. L'Ontario devrait pouvoir profiter des conditions économiques qui prévalaient à la fin de 2014, c'est-à-dire : croissance américaine accentuée, dollar canadien faible, prix du pétrole en baisse et taux d'intérêt toujours anémiques; cette conjoncture avantage à la fois les consommateurs et les commerces. Ainsi, la chute des cours du pétrole et du dollar canadien s'est traduite par un déplacement de la croissance économique d'ouest en est. En effet, l'Alberta a souffert de cette situation qui, en revanche, devrait profiter à l'Ontario. Celle-ci pourrait connaître une plus forte demande pour ses exportations et un accroissement du tourisme ainsi que réduire ses frais de transport et de fabrication manufacturière. On s'attend donc à ce qu'en 2015 l'Ontario mène le bal sur le plan de la croissance du PIB au Canada.

En 2014, le taux de chômage a reculé de 0,2 % à 7,3 %, grâce à la création de 45 000 nouveaux emplois. La région de Muskoka-Kawartha a occupé le premier rang de la croissance annuelle de l'emploi avec 9,9 %, suivie des régions d'Ottawa, de Kitchener-Waterloo, de Barrie et de Windsor-Sarnia, ayant toutes enregistré une croissance annuelle de l'emploi de 1,3 %. À l'opposé, les régions du Nord-Ouest, de Kingston-Pembroke et de London se sont retrouvées au bas de l'échelle accusant des reculs respectifs de -2,0 %, -1,4 % et de -0,4 %. Les caisses populaires qui exploitent leurs activités dans les régions en essor pourront tirer leur épingle du jeu. Les autres devront faire preuve d'imagination pour offrir des services qui leur permettront de poursuivre leur propre croissance.

Au quatrième trimestre de 2014, la dette des ménages et des consommateurs a atteint un sommet inégalé. La Banque du Canada a répété ses mises en garde à la population contre les dangers de l'endettement élevé affirmant que la combinaison de ménages surendettés et de la chute potentielle des prix de l'immobilier constitue la plus grande menace au système financier du pays.

En 2014, la Banque a maintenu sa politique de faibles taux d'intérêt, le taux préférentiel demeurant à 1,0 %, le même depuis plus de cinq ans. Au cours de la dernière année, l'incidence négative des faibles taux d'intérêt sur le secteur est évaluée à 14 millions de dollars, surtout en raison du rendement modeste persistant des

prêts hypothécaires commerciaux et agricoles. Elle a néanmoins été amortie partiellement par le rendement supérieur des prêts hypothécaires résidentiels.

En 2014, le prix du logement a augmenté de 4,3 % au Canada; cette tendance devrait se poursuivre en 2015 quoiqu'à un rythme moindre. Le prix de revente moyen a avancé d'environ 4,2 % en Ontario, mais les conditions du marché de la revente dans la province risquent de se dégrader légèrement, tombant sous les 4,0 %. Cependant, la région du Grand Toronto devrait occuper la position de pôle au Canada et avancer de 4,5 % en 2015.

En janvier, la Banque du Canada a surpris les observateurs en réduisant le taux préférentiel de 25 pb, qui est passé à 0,75 %. On doit cette décision à la chute prononcée des prix du pétrole qui nuit à la croissance et a un effet modérateur sur l'inflation sous-jacente au Canada. La Banque a aussi invoqué l'incertitude économique à l'étranger. Les prêteurs hypothécaires ont réagi en baissant leurs taux pour tenter d'attirer une plus grande part du marché. Si les taux hypothécaires sont susceptibles de contribuer à soutenir la vigueur du marché du logement, ils exerceront aussi une pression accrue sur la rentabilité des caisses populaires, car les marges continuent de s'atrophier étant donné les rendements inférieurs des portefeuilles de prêts et de placements.

Profil du secteur ontarien, en bref

	2014	2013
Nombre de caisses populaires	**117**	127
Actif total (en milliards)	**42,5 $**	39,0 $
Total des dépôts (en milliards)	**35,1 $**	33,0 $
Dépôts assurés (en milliards)	**25,2 $**	24,3 $
Dépôts assurés en pourcentage du total des dépôts	**72 %**	73 %
Ratio du capital réglementaire (sur la base du levier)	**7,00 %**	7,20 %
Coûts liés aux prêts (en % de l'actif moyen)	**0,09 %**	0,09 %
Rendement (revenu net en % de l'actif moyen)	**0,35 %**	0,43 %

Aperçu des caisses populaires et credit unions de l'Ontario

En 2014, la tendance à long terme du regroupement au sein du secteur s'est poursuivie. Les fusions ont entraîné la disparition de 10 établissements dont le nombre s'élève maintenant à 117. Deux établissements de catégorie 1 ont fusionné avec de plus grands établissements pour former des entités plus fortes et offrir à leurs sociétaires l'accès à un réseau de succursales plus vaste ainsi qu'à un plus grand éventail de produits et services. À ce chapitre, une tendance se dessine : les grands établissements de catégorie 2 nouent des partenariats, créant des organisations qui bénéficient d'économies d'échelle accrues et peuvent offrir un plus large éventail de produits et services, ce qui devrait améliorer leur rentabilité.

Actuellement, les sept plus grandes caisses populaires détiennent environ 53 % de l'actif du secteur ontarien. La plus grande possède un actif de 10 milliards de dollars. Pour leur part, les 55 plus petites caisses populaires détiennent 5 % de l'actif du secteur, la plus petite d'entre elles affichant un actif de 2,6 millions de dollars. On prévoit que la consolidation s'accentuera à mesure que les caisses populaires chercheront à prendre de l'expansion et à protéger l'actif de leurs sociétaires.

Profil du secteur par taille de l'actif

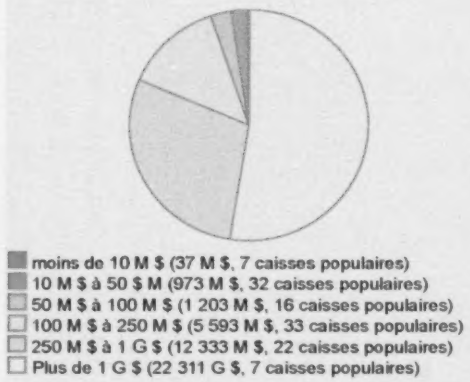

Sur douze mois, la croissance globale de l'actif a augmenté de 9,0 %, atteignant 42,5 milliards de dollars. Ainsi, les dépôts sont en hausse de 6,4 % pour s'élever à 35,1 milliards de dollars.

Cette augmentation est attribuable à la solide croissance des dépôts à vue qui s'est inscrite à 9,7 %. Pour leur part, les dépôts de courtiers forment 2,4 % du total des dépôts.

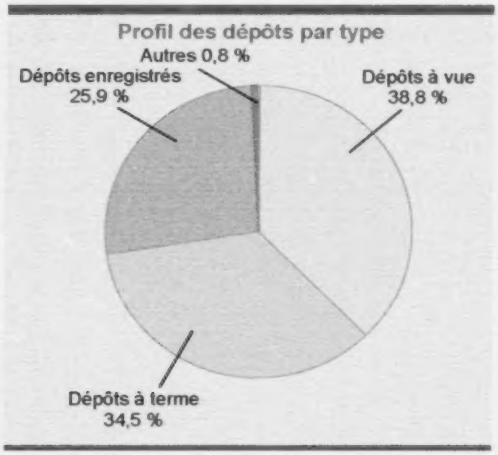

En dépit de la faiblesse des taux d'intérêt, le secteur demeure bien capitalisé, à proportion de 7 % de ses actifs (contre 7,2 % en 2013). Le capital réglementaire était composé à 62 % des bénéfices non répartis, à 35 % des parts de placement et des parts de ristourne et à 3 % de parts sociales. Toutes les caisses populaires possédaient le capital minimum prescrit par la Loi. Les titrisations demeurent le facteur déterminant des pressions à la baisse exercées sur le capital global du secteur.

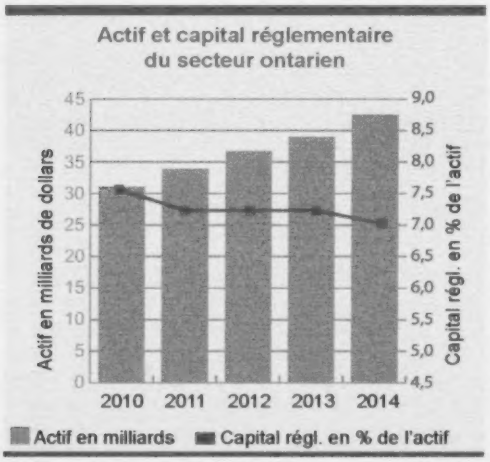

En 2014, la rentabilité s'est détériorée, reculant à 35 pb par rapport à 43 pb en 2013. La faiblesse des taux d'intérêt a continué de nuire aux bénéfices, ce qui a réduit le revenu provenant des prêts et des placements de 2 pb tandis que les frais d'intérêt progressaient de 5 pb, expliquant largement le repli. Afin d'améliorer leurs marges, les caisses populaires ont poursuivi leur quête de nouvelles sources de revenus.

À la fin de 2014, les liquidités avaient perdu du terrain pour s'établir à 10,46 % comparativement à 11,0 % à la fin de 2013 parce que le rythme de croissance des prêts a dépassé celui des dépôts.

En 2014, cinq établissements ont comptabilisé des pertes d'exploitation. La SOAD les surveille étroitement afin que les problèmes à l'origine des pertes soient résolus et que les sociétaires injectent suffisamment de capital pour soutenir leur viabilité.

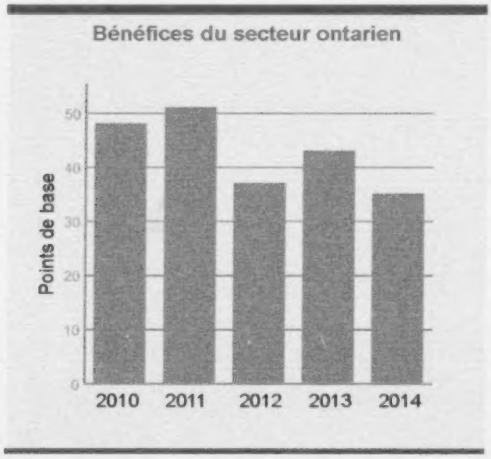

En 2014, les prêts hypothécaires résidentiels ont atteint 21,7 milliards de dollars et la titrisation représentait 2,6 milliards de dollars du total. En 2013, le taux de croissance, net de titrisations, s'est établi à 9,5 % contre 8,4 % en 2013.

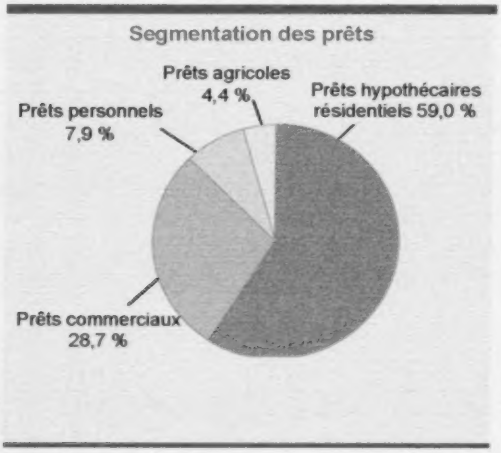

De son côté, le portefeuille des prêts commerciaux a de nouveau enregistré une forte croissance en 2014, soit 12,1 % par rapport à 10 % en 2013, représentant 10,6 milliards de dollars. Ces prêts produisent généralement un rendement supérieur aux autres types de prêts. Par contre, ils comportent un niveau de risque plus élevé en raison de leur nature et de leur complexité particulières à l'égard de la souscription et de l'évaluation des titres sous-jacents donnés en garantie de ces prêts. Par ailleurs, les prêts personnels ont reculé de 0,4 %, soit le même taux qu'en 2013, pour s'inscrire à 2,9 milliards de dollars. La pondération de ces prêts continue de diminuer dans la composition globale du portefeuille de prêts; ils ne représentant que 7,9 % en 2014 contre 9,0 % en 2013 parce que les sociétaires tentent de réduire leurs niveaux de dettes non garanties.

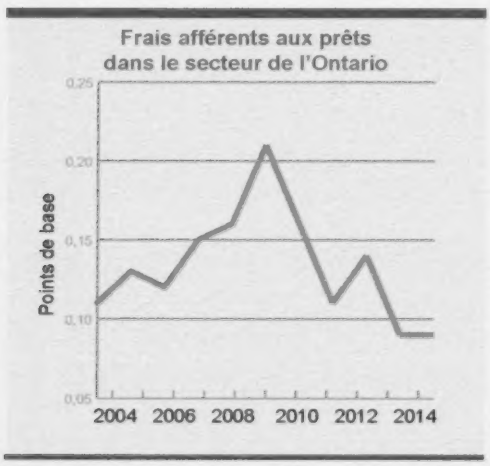

Tout au long de 2014, le risque de crédit global du secteur, mesuré d'après l'ensemble des coûts liés aux prêts et les prêts en souffrance, est demeuré relativement stable puisque les conditions du marché et de l'économie se sont légèrement améliorées. Le ratio de couverture (provisions pour prêts exprimées en pourcentage des prêts douteux) est demeuré stable par rapport à 2013, soit 43 %. Renouant avec le niveau précédant la récession, le montant brut des prêts en souffrance depuis plus de 30 jours représentait 95 pb du total des prêts, soit une amélioration de 12 pb par rapport à 2013. Le coût des prêts est demeuré inchangé sur les douze derniers mois, soit 9 pb, son plus bas depuis dix ans.

En ce qui concerne les niveaux des prêts commerciaux en souffrance ou douteux, ils continuent de s'améliorer. Les prêts commerciaux en souffrance depuis plus de 30 jours ont reculé à 155 pb comparativement à 180 en 2013. De leur côté, les prêts commerciaux douteux ont diminué, terminant l'exercice 2014 à 179 pb du total des prêts contre 187 pb un an auparavant.

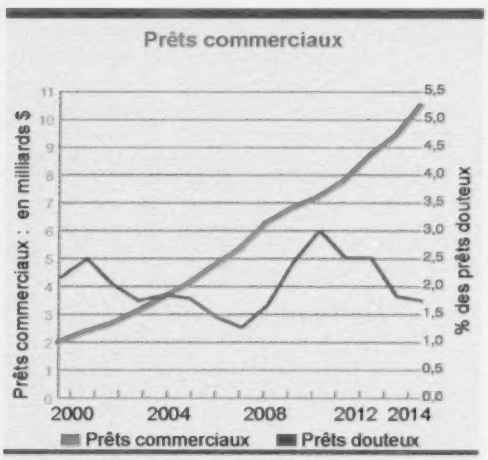

Notre programme d'inspection révèle que le niveau de respect des normes de saines pratiques commerciales et financières est demeuré stable sur douze mois et que 86 % des caisses populaires (sur la base de l'actif) se conformaient intégralement à l'ensemble des normes. Les lacunes en matière de gestion du risque de crédit demeurent le principal facteur contribuant à la non-conformité des caisses populaires aux normes.

En 2014, le régime de primes différentielles (RPD) de la SOAD était fondé sur le profil de risque global des caisses populaires, et faisait appel à des facteurs quantitatifs et qualitatifs pour cinq composantes clés : capital, qualité de l'actif, conformité aux normes de saines pratiques commerciales et financières, bénéfices et risque de taux d'intérêt. Depuis le 1er janvier 2015, le nouveau RPD repose sur deux mesures – le capital et la gouvernance d'entreprise – qui seront utilisées dans le calcul des primes d'assurance des caisses populaires. La structure du régime est fondée sur une échelle de primes en continu allant d'un taux de 1,00 $ à 1,75 $ par tranche de 1 000 $ des dépôts assurés (et à un taux de 3,00 $ pour les caisses populaires obtenant la cote zéro).

En 2014, le taux de prime moyen retranchait 0,02 $ par rapport à 2013 pour s'établir à 1,10 $, surtout grâce à l'amélioration des cotes obtenues pour la gouvernance d'entreprise. Le tableau qui suit indique les cotations globales du RPD à la fin de l'exercice.

Résumé de la prime annuelle selon le niveau de risque (en pourcentage de l'actif total)

Catégorie de prime ($ par 1 000 $)	Niveau de risque	2014	2013	2012	2011	2010
1,00	Faible	**41,8 %**	35 %	30 %	53 %	47 %
1,15	Faible-Modéré	**54,0 %**	59 %	60 %	34 %	34 %
1,40	Modéré	**3,4 %**	6 %	8 %	10 %	10 %
1,75	Modéré-Élevé	**0,3 %**	0 %	2 %	2 %	8 %
3,00	Élevé	**0,5 %**	0 %	0 %	1 %	1 %

Aux prises avec un marché concurrentiel où les taux d'intérêt restent faibles, le secteur ontarien a connu de nouveaux regroupements. Il s'est aussi développé pour élargir ses services aux sociétaires et aux collectivités de la province dans son ensemble. Par ailleurs, la viabilité future de certains caisses populaires suscite des inquiétudes étant donné leur faible rentabilité ou les pertes qu'elles accusent. Le secteur demeure néanmoins stable, et il joue un rôle important dans le paysage financier et social de l'Ontario en fournissant des solutions bancaires de rechange efficaces aux Ontariens.

Évolution du contexte législatif et réglementaire

En 2014, la SOAD a reçu trois demandes relatives à l'acquisition et à la vente d'actif, deux demandes concernant l'approbation d'une acquisition ou l'établissement d'une filiale et une demande visant l'assimilation à un membre du même groupe. La Société a approuvé cinq demandes, une autre est encore à l'étude.

Lorsque la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* révisée et les règlements connexes sont entrés en vigueur le 1er octobre 2009, les caisses populaires ont été investies de capacités accrues pour leur permettre de livrer concurrence dans le marché des services financiers. De plus, le rôle, les responsabilités et les pouvoirs de la SOAD avaient été élargis : ils incluaient dorénavant la réglementation de la solvabilité. Plus globalement, on lui donnait les moyens de mieux protéger les déposants et les sociétaires et ainsi contribuer à la stabilité du secteur. Conformément au paragraphe 334(1) de la Loi, le ministre des Finances a nommé Laura Albanese comme son adjointe parlementaire dont le mandat consiste à examiner l'application de la Loi et des règlements et à faire des recommandations au ministre. La SOAD fait partie de ce processus et elle attend avec impatience la possibilité de collaborer avec les intervenants dans l'examen de la Loi qui a débuté en novembre 2014.

Pour de plus amples renseignements sur les pouvoirs et les activités de réglementation de la SOAD, notamment les critères, les guides et les normes de services, veuillez consulter le site Web de la Société à l'adresse www.soad.com.

EXAMEN DES RÉSULTATS FINANCIERS POUR 2014

La présente partie du rapport rend compte de la performance financière de la SOAD pour l'exercice 2014. Elle doit être lue de concert avec les états financiers et les notes afférentes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Points saillants :

- Le total du résultat global de l'exercice atteignait 20,3 millions de dollars comparativement à 17,4 millions de dollars en 2013.
- Le revenu provenant des primes s'inscrivait à 26,5 millions de dollars, soit une augmentation de 0,9 million de dollars ou de 3,6 %. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des dépôts assurés, mais neutralisée par l'amélioration globale des cotes de risque des caisses populaires et credit unions.
- Les placements et autres revenus totalisaient 2,2 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 0,6 million de dollars ou de 35,2 % par rapport à 2013. Ceci s'explique surtout par la croissance du portefeuille de placements et l'amélioration du rendement.
- Le total des charges d'exploitation, nettes des recouvrements, se chiffrait à 8,2 millions de dollars, soit une hausse modeste de 35 000 dollars ou 0,4 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les provisions pour pertes d'assurance, nettes des recouvrements, s'inscrivaient à 0,1 million de dollars, ce qui représente une diminution de 1,8 million de dollars par rapport à 2013. Il n'y a pas eu établissement de nouvelle provision spécifique pour perte à l'exercice.
- Le fonds de réserve d'assurance-dépôts a progressé de 20,4 millions de dollars, passant à 185,1 millions ce qui représente 73 points de base de tous les dépôts au 31 décembre 2014. La croissance du FRAD tient principalement à la maîtrise des charges opérationnelles et aux pertes d'assurance inférieures aux prévisions.

Revenu de primes

Le revenu de primes a augmenté de 915 000 dollars, soit de 3,6 % pour passer à 26,5 millions de dollars en 2014. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des dépôts assurés du secteur compensée par l'amélioration globale des cotes de risque liées aux primes différentielles des caisses populaires.

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers $)	2014	2013	Variation par rapport à 2013	
Revenu de primes	26 541 $	25 626 $	915 $	3,6 %
Taux moyen de primes par millier de $ de dépôts assurés	1,10 $	1,12 $	-0,02 $	-1,8 %

La *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* habilite la Société à déterminer et à percevoir annuellement les primes d'assurance-dépôts auprès des caisses populaires. Le caractère adéquat du taux de prime est réexaminé chaque année, puis recommandation est faite au ministre pour évaluation.

Les primes sont fondées sur le montant total des dépôts assurés comptabilisés par les caisses à la fin de leur exercice, et sont calculées conformément au système de classification des risques du régime de primes différentielles (les taux sont demeurés inchangés en 2014 allant de 1,0 à 3,0 $ par millier de dollars de dépôts assurés).

Catégorie de prime	1	2	3	4	5
Taux de prime	1,00 $	1,15 $	1,40 $	1,75 $	3,00 $

Provision pour pertes d'assurance-dépôts nette

La provision pour pertes d'assurance correspond à la meilleure estimation de la Société quant aux pertes qu'elle engagerait advenant la défaillance d'une caisse populaire. Elle comporte à la fois des provisions spécifiques pour pertes et une charge à payer générale pour pertes. Les variations à la provision pour pertes d'assurance sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle ces variations se produisent.

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers $)	2014	2013	Variation par rapport à 2013	
Augmentation de la provision pour pertes d'assurance	850 $	3 516 $	(2 666) $	75,8 %
(Recouvrement) de la provision pour pertes des exercices précédents	(708) $	(1 562) $	(854) $	(54,7) %
Provision nette (recouvrement) pour pertes d'assurance pour l'exercice	142 $	1 954 $	(1 812) $	(92,7) %

En 2014, la provision s'est accrue de 850 000 dollars en raison de changements aux provisions pour pertes spécifiques des exercices précédents concernant quelques établissements en liquidation. Le recouvrement de provisions pour les pertes des exercices précédents s'est chiffré à 708 000 dollars, surtout à cause des prêts et autres recouvrements provenant des biens d'établissements dissous qui ont dépassé les estimations. Le recouvrement se constituait aussi d'une réduction de 200 000 dollars de la charge générale pour pertes qui se chiffre à 3 millions de dollars, ce qui traduit une amélioration générale des évaluations des risques du secteur.

Charges opérationnelles

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers $)	2014	2013	Variation par rapport à 2013		Projeté 2014
Charges opérationnelles brutes	8 988 $	8 649 $	339 $	3,9 %	9 907 $
Recouvrement des charges opérationnelles	(773) $	(469) $	304 $	64,8 %	(238) $
Charges opérationnelles nettes	8 215 $	8 180 $	35 $	0,4 %	9 669 $

Les charges opérationnelles brutes de la SOAD ont totalisé 9,0 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 339 000 dollars (3,9 %) par rapport à l'exercice précédent, mais en deçà de son budget de 919 000 dollars (9 %). Elles étaient constituées des salaires et des avantages du personnel (6,9 millions de dollars) et d'autres charges opérationnelles (2,1 millions de dollars).

Le recouvrement des charges opérationnelles se composait surtout des frais administratifs liés à la gestion des biens d'établissements en liquidation et des coûts liés à la supervision d'établissements participant au programme de supervision. Le total des recouvrements s'est accru de 304 000 dollars c'est-à-dire de 64,8 %, atteignant 773 000 dollars, principalement en raison du recouvrement des honoraires juridiques engagés par la Société concernant la demande reconventionnelle qui pesait contre elle en 2013. À la fin de l'exercice, la SOAD gérait un total de 12 caisses populaires en liquidation.

État de la situation financière

L'actif total de la SOAD a progressé de 12 % par rapport à l'exercice précédent, se chiffrant à 198,3 millions de dollars au 31 décembre 2014. La Société détient surtout des titres de placement totalisant 176,5 millions de dollars, ce qui représente 89 % du total de son actif.

Placements

Le portefeuille de placements de la Société atteignait 176,5 millions de dollars au 31 décembre 2014, ce qui constitue une progression de 25,6 millions de dollars, soit de 17 % par rapport à la dernière période de douze mois.

(en milliers $)	2014	2013	Variation par rapport à 2013	
Placements courants	146 766 $	126 898 $	19 868 $	16 %
Placements non courants	29 768 $	24 081 $	5 687 $	24 %
Total	176 534 $	150 979 $	25 555 $	17 %

La SOAD a conclu une entente avec l'Office ontarien de financement (« OOF ») aux termes de laquelle cet organisme est chargé de gérer le portefeuille de placements de la Société. Ce portefeuille constitue la principale source de fonds dont elle dispose pour régler les demandes d'indemnisation que pourraient faire les déposants des caisses populaires. La politique de placement de la SOAD est formulée de telle sorte que cette dernière ait facilement accès aux ressources nécessaires pour verser les dépôts assurés lorsque la situation le justifie. Nous visons principalement à atteindre l'équilibre approprié entre la liquidité, la sécurité et le rendement des placements ainsi que leur conformité aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et du Règlement 237/09 de la Loi.

Composition du portefeuille :

Les placements courants de 146,8 millions de dollars se composent à 60 % de titre de participation des administrations publiques fédérale et provinciales et à 40 % d'acceptations bancaires et de billets de dépôts émis par des banques à charte canadiennes de durées inférieures à un an. Ces placements sont cotés R-1 (risque moyen) ou plus élevé.

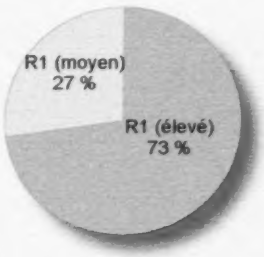

Les placements non courants de 29,8 millions de dollars se composent d'obligations gouvernementales échelonnées à diverses durées allant de 6 mois à un maximum de 3,25 ans. Toutes ces obligations sont émises par le gouvernement du Canada et sont assorties d'une cote de crédit se situant de A (élevé) à AAA.

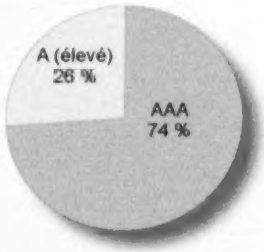

Au 31 décembre 2014, le rendement réel des placements courants s'inscrivait en moyenne à 1,00 %; pour leur part, les placements non courants (obligations échelonnées) généraient un rendement moyen de 1,42 %. Par conséquent, le rendement moyen pondéré réel de l'ensemble des placements se situait à 1,28 % (contre 1,23 % en 2013), et le nombre pondéré de jours jusqu'à l'échéance était de 159 (contre 157 en 2013). L'incidence des risques liés au marché, au crédit et aux taux d'intérêt sur la Société est infime étant donné la nature prudente du portefeuille et la courte durée relative des placements le composant.

Tous les placements sont classés comme étant disponibles à la vente. Ils sont mesurés à leur juste valeur à la fin de la période de présentation. Pour leur part, les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce qu'ils soient réalisés ou vendus.

Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts

Conformément à la Loi, la SOAD doit régler les demandes d'indemnisation des déposants à la hauteur des limites y étant prescrite lorsqu'une caisse populaire n'est plus en mesure de satisfaire à ses obligations envers les déposants.

Les provisions pour pertes sont évaluées en fonction des coûts nets imputés au fonds d'assurance de la SOAD après la réalisation prévue de l'actif et d'autres recouvrements concernant l'établissement en défaillance. Lorsque les fonds avancés à l'égard de demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts surpassent la provision pour perte estimative à la fin de la période de présentation, le solde est inscrit comme une avance recouvrable au titre de l'assurance-dépôts dans l'État de la situation financière.

Après la comptabilisation des provisions et des recouvrements pour pertes d'assurance à l'exercice, le solde de l'avance recouvrable au titre de l'assurance au 31 décembre 2014 totalisait 16,7 millions de dollars (en baisse par rapport aux 20,9 millions de dollars en 2013), ce qui constitue une variation nette de 4,2 millions de dollars comparativement à cet exercice.

Charge à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts

La charge à payer pour les demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts représente le montant des pertes comptabilisées au cours de l'exercice et des exercices précédents pour lesquelles aucune avance n'a été versée au 31 décembre 2014. Le total comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une charge à payer générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge générale est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux caisses populaires, lui-même déterminé selon des facteurs comme les conditions actuelles du marché et de l'économie, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies par le passé.

Au 31 décembre 2014, le total des charges à payer s'élevait à 3,2 millions de dollars, dont 3,0 millions de dollars représentaient la charge à payer pour pertes générales; le solde de 0,2 million de dollars représentait la charge à payer spécifique pour pertes.

Avantages du personnel

Au 31 décembre 2014, la charge à payer au titre des avantages du personnel non courants avait grimpé à 6,0 millions de dollars, par rapport à 5,5 millions de dollars à la même période l'an dernier. Elle était comprise des régimes de retraite, des avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi et des plans de maintien en poste pour les principaux membres de sa direction. La Société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à tous les membres du personnel admissibles.

Au 31 décembre 2014, les prestations constituées au titre de ce régime s'élevaient à 1,6 million de dollars. Le régime d'avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi est un régime à prestations déterminées qui est capitalisé selon la méthode de répartition par les cotisations de la SOAD. Les avantages comprennent l'assurance maladie, les soins dentaires et l'assurance-vie, qu'elle accorde tant aux employés en activité qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues.

Les obligations futures au titre de ces avantages au 31 décembre 2014 s'élevaient à 3,1 millions de dollars. L'évaluation actuarielle a été effectuée par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des unités d'avantages projetés au prorata des services. En outre, la Société a mis en place un plan de maintien en poste des principaux membres de sa direction afin d'assurer la planification efficace de la transition et de la relève. Au 31 décembre 2014, le solde en comptabilité d'exercice s'inscrivait à 1,3 million de dollars.

Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD)

Conformément à la Loi, la SOAD doit tenir un fonds de réserve d'assurance-dépôts (« FRAD »)

pour acquitter ses charges opérationnelles, régler les demandes d'indemnisation et octroyer une aide financière aux caisses populaires.

Pour que le FRAD puisse couvrir les risques d'assurance, la SOAD évalue régulièrement s'il est suffisamment provisionné et si les liquidités sont adéquates.

De concert avec un cabinet-conseil en actuariat, la SOAD a conçu un modèle perfectionné pour déterminer la fourchette cible convenable pour la taille du fonds, en s'appuyant sur un certain nombre de principes, d'hypothèses et d'autres critères, notamment : profil de risque des caisses populaires, conditions économiques, revenus de primes, taux d'intérêt, historique des pertes, migration du risque et croissance du secteur.

Les hypothèses et les critères sur lesquels repose le modèle sont mis à jour régulièrement pour tenir compte des changements au sein de l'environnement du secteur et de l'historique des pertes et recouvrements de la SOAD.

Exercice terminé le 31 décembre	2014	2013	Variation par rapport à 2013	
FRAD (en milliers $)	185 113 $	164 684 $	20 429 $	12,4 %
% des dépôts assurés du secteur	0,73 %	0,68 %	-	0,05 %
Dépôts assurés du secteur estimatifs (en milliards $)	25,2 $	24,3 $	0,9 $	3,7 %

En 2014, la cible du fonds de réserve a été majorée à 100 pb des dépôts assurés du secteur. Au 31 décembre 2014, le FRAD s'établissait à 185,1 millions de dollars, en hausse de 20,4 millions de dollars ou de 12,4 % par rapport à la même date l'année précédente. Le fonds représentait 73 pb des dépôts assurés du secteur selon les estimations, une amélioration de 5 pb par rapport à cette date.

Depuis 2008, le fonds connaît une croissance stable de l'ordre de 5 % approximativement chaque année. Compte tenu des hypothèses courantes à l'égard de la croissance, des taux d'intérêt, des dépenses et de l'historique des pertes, on prévoit que la cible de 100 pb sera atteinte d'ici 2020. Cette hausse s'explique surtout par la maîtrise de la croissance des charges opérationnelles et les mesures prises pour réduire les pertes d'assurance à l'exercice.

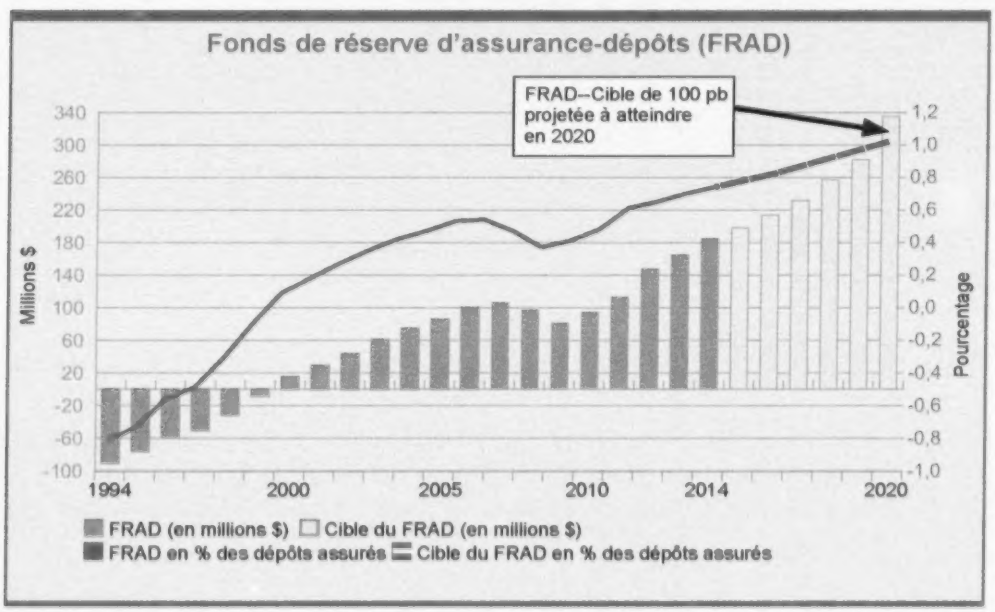

Plan stratégique de la SOAD de 2015 à 2017

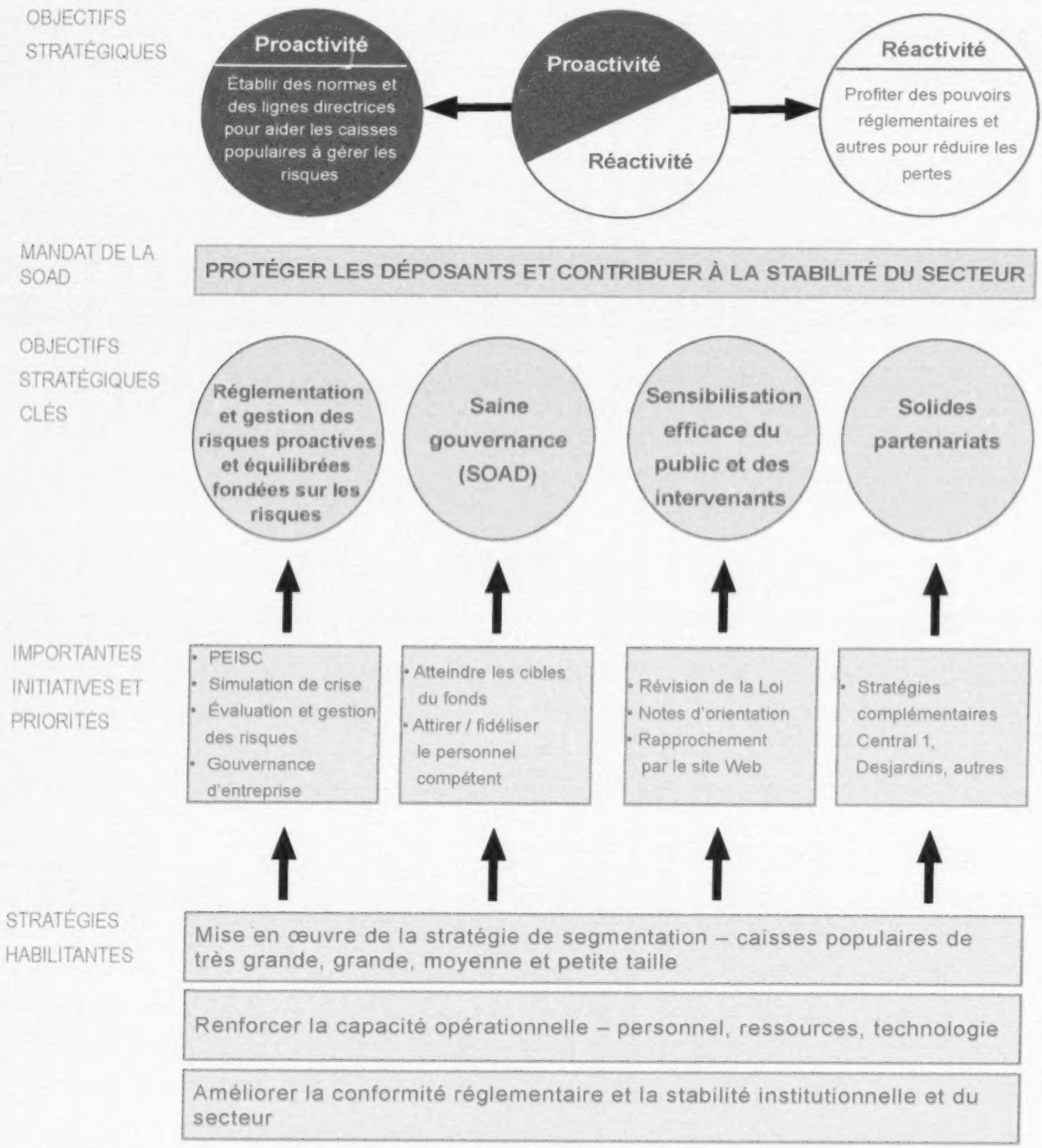

Gestion des risques de la SOAD

La SOAD gère ses risques en fonction de son cadre de Gestion des risques d'entreprise (GRE) – un ensemble bien défini de politiques et de pratiques de gestion des risques, y compris un appétit pour les risques bien défini, approuvées par le conseil d'administration, qui font que le conseil, le comité de surveillance du risque du conseil et la direction comprennent bien les risques auxquels la SOAD s'expose et gèrent ceux-ci en conséquence. Le cadre de GRE est examiné en détail chaque année, et constitue l'un des paramètres fondamentaux de l'élaboration annuelle du plan d'affaires et du budget opérationnels de la SOAD.

Aperçu de l'évaluation des risques importants auxquels s'expose la SOAD	
Description des risques	Niveau et tendance des risques
RISQUES LIÉS À L'ASSURANCE-DÉPÔTS ET À LA RÉGLEMENTATION	
Risque lié à l'évaluation du risque : Risque que la SOAD ne détecte pas rapidement ou systématiquement les caisses populaires présentant un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières.	Modéré ↔
Risque lié à la gestion du risque (défaut d'intervention) : Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent visant les caisses populaires présentant un niveau inacceptable de risque d'assurance pouvant entraîner des pertes financières, notamment : • Risque de gestion du risque • Risque d'adéquation du capital • Risque systémique • Risque lié à la confiance du public	Modéré ↔
Risque lié à la résolution de défaillance : Risque que la SOAD ne prenne pas les mesures qui s'imposent pour gérer les caisses populaires sous Administration ou Liquidation entraînant des pertes financières accrues et pouvant miner la confiance du public dans les caisses populaires ainsi que nuire à la réputation de la Société, notamment : • Risque de gestion des pertes • Risque lié à l'assurance-cautionnement • Risque de litige • Risque lié à la résolution de défaillance	Faible ↔
Risques de réglementation : Risques que la SOAD ne s'acquitte pas de ses responsabilités réglementaires en tant qu'organisme de réglementation de la solvabilité, notamment : • Risque lié aux normes prudentielles • Risque lié au défaut d'agir de la SOAD en cas de non-conformité • Risque de non-conformité	Faible/ Modéré ↑
RISQUES D'ENTREPRISE DE LA SOAD	
Risques stratégiques : Risques que la SOAD ne mettent pas en œuvre les politiques et outils permettant de redresser les faiblesses systémiques en temps utile, notamment : • Risque d'influence externe • Risque lié à l'orientation stratégique • Risque d'atteinte à la réputation • Risque de communications • Risque de politiques publiques	Faible ↔
Risques opérationnels : Risques que la SOAD ne maintienne pas en place les mécanismes d'exploitation et contrôles internes appropriés pouvant ainsi nuire à sa réputation ou entraîner des pertes financières, notamment : • Risque de suspension des activités • Risque lié aux obligations ou de litige • Risque lié à la santé et à la sécurité • Risque lié à la technologie et au soutien technologique • Risque lié à la sécurité des informations • Risque liés aux médias sociaux • Risque lié à la sous-traitance • Risque lié aux ressources humaines	Faible/ Modéré ↓
Risques financiers : Risques de perte résultant de la gestion de l'actif et du passif de la SOAD, notamment : • Risque lié à l'adéquation du fonds de réserve d'assurance-dépôts • Risque lié à l'adéquation des provisions de la SOAD • Risque de liquidité • Risque de placements et du marché • Risque de contrôles internes	Faible/ Modéré ↔
Risques liés à la non-conformité : Risques de pertes pour la SOAD résultant du non-respect des lois et directives applicables, notamment : • Risques de non-application des textes législatifs pertinents • Risque de non-application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* • Risque de non-respect des Directives • Risque lié aux politiques	Faible ↔

Aperçu de la fiche de rendement équilibré 2014-2017

▲ Progrès prévu conforme à l'échéancier et au budget

▼ Problèmes en matière de temps à courir avant la finalisation ou écarts budgétaires

► Reporté

Mission de la SOAD : Protéger les déposants et contribuer à la stabilité du secteur ontarien des caisses populaires et credit unions

Objectifs stratégiques	Résultats de 2014	Initiatives clés planifiées pour 2015-2017	Indicateurs de rendement clés
Réglementation et gestion des risques proactives et équilibrées fondées sur les risques La SOAD doit toujours rester attentive aux indicateurs de risques et à l'émergence de nouveaux risques afin de gérer sans tarder tout risque d'assurance. La Société met tout en œuvre pour consolider sa capacité à évaluer et à gérer les risques et les pertes ainsi que son rôle de réglementation.	**Évaluation efficace des risques des caisses populaires et de la conformité à la réglementation**		
	• Création de normes d'évaluation pour le Processus d'évaluation interne de la suffisance du capital (PEISC) ▲ • Établissements à risque élevé ou non conformes identifiés dans les 45 jours suivant le signalement ou l'inspection ▲ • Vérification de la conformité à la GRE, aux qualités requises des administrateurs et à la simulation de crise pendant les inspections et les contrôles ▲ • Mise à jour du processus d'inspection pour satisfaire aux exigences du nouveau régime de primes différentielles (RPD) ▲ • Revue des modes de présentation de l'information, de surveillance et d'évaluation des risques ▲ • Amélioration des systèmes de surveillance et d'évaluation des risques par l'inclusion de signes précurseurs multidimentionnels et de risques émergents ▲	• Création d'un nouveau système de signes précurseurs • Évaluation élargie des risques du secteur • Solidification de la capacité interne d'inspection • Caisses populaires à risque élevé ou non conformes identifiées dans les 5 jours suivant le signalement ou l'inspection Cibles d'inspections pour 2015 : • 46 inspections effectuées par la SOAD • 12 inspections effectuées par la FCPO • Examen et mise à jour annuels des profils d'évaluation des risques pour toutes les caisses populaires	• Respect de la réglementation et des normes de saines pratiques commerciales et financières • Identification en temps opportun des caisses populaires non conformes et à risque élevé • Activités de gestion des risques uniformes et efficaces
	Gestion des risques		
	• Placement, dans le programme approprié, de toutes les caisses populaires répondant aux critères définis ▲	• Assignation des établissements à risque élevé aux programmes appropriés • Consignation de tous les processus de gestion des risques	• Toutes les caisses populaires sont dirigées vers des programmes appropriés, selon leur profil de risque • Amélioration des profils de risque des caisses populaires sous supervision
	Règlement des défaillances		
	• Utilisation de méthodes de résolution appropriées pour chaque défaillance ▲	• Utilisation de stratégies pertinentes de règlement des défaillances • Continuité des services aux sociétaires et déposants • Atténuation des pertes du FRAD	• Préservation de la confiance du public • Minimisation des pertes • Tenue de registres rigoureuse des processus importants
	Remboursements aux déposants et liquidations		
	• Remboursements aux déposants en temps opportun ▲	• Remboursements aux déposants en temps opportun • Finalisation exacte et en temps opportun des liquidations • Maximisation des recouvrements par l'entremise de procédures judiciaires	• Déposants payés dans les 30 jours de la cessation des activités bancaires en succursale • Recouvrements maximisés • Préservation de la confiance du public

Objectifs stratégiques	Résultats de 2014	Initiatives clés planifiées pour 2015-2017	Indicateurs de rendement clés
Saine gouvernance d'entreprise Pour continuer à mériter la confiance des intervenants et du public, la SOAD doit démontrer l'efficience et l'efficacité de sa gouvernance et de sa gestion. Pour ce faire, la SOAD fait preuve d'une saine gouvernance, gère ses risques importants (GRE) et s'assure de la disponibilité des fonds suffisants pour protéger les déposants.	**Mesures réglementaires**		
	• Émission d'ordonnances et approbations au besoin ▲ • Publication d'avis et de notes d'orientation sur les risques émergents et les activités commerciales reliées ▲ • Mise en valeur du Règlement administratif n° 5 ▲	• Développement de notes d'orientation, d'exigences et d'outils exhaustifs	• Gouvernance efficace • Compréhension et conformité accrues • Normes de service respectées en matière d'approbations réglementaires • Processus transparents
	Saine gouvernance		
	• Respect de la Loi, des directives et des politiques de la SOAD ▲ • Charges opérationnelles nettes de 8,2 M$ ou 1,5 M$ de moins que le montant prévu ▲ • Mise en place de stratégies de RH et de TI ▲ • Mise en place du rôle d'ombudsman ▲ • Audit interne fondé sur le risque ▲	• Respect de la Loi et des politiques • Respect de l'ensemble des lois et directives et des politiques de la SOAD • Charges opérationnelles nettes de 9,9 M$ • Stratégies de RH et de TI en place • Rôle de l'ombudsman en place	• Atteinte des objectifs de la Société • Conformité aux textes législatifs, directives et politiques • Atteinte des cibles budgétaires • Consolidation du personnel interne • Mécanisme de plainte efficace
	Gestion du risque d'entreprise (GRE) efficace		
	• Mise à jour et élargissement de la GRE ▲	• Mise à jour et amélioration continue de la GRE	• Détection et atténuation des risques et répartition des ressources efficaces • Amélioration de la communication de l'information et du lien avec le plan d'affaires
	Fonds de réserve d'assurance-dépôts adéquat		
	• FRAD a atteint 185,1 M$, soit plus que la cible de 179 M$ pour l'exercice ▲ • Conclusion d'ententes financières pour éventualités avec le ministre des Finances ▲ • Recommandation sur les primes faite au ministre ▲ • Collaboration avec le ministère des Finances pour régler les derniers détails du RPD ▲ • Conception et mise en œuvre du nouveau RPD ▲ • Examen de la fourchette cible à long terme du FRAD et de la stratégie connexe ▲	• Mise en place des stratégies visant l'atteinte de la cible de 100 pb du FRAD d'ici 2020	• Atteinte des cibles minimales du fonds • Liquidités suffisantes pour combler les besoins d'assurance et de dissolution • Préservation du capital et du taux de rendement des placements • Respect des exigences de la marge de crédit de l'Office ontarien de financement (« OOF »)

Objectifs stratégiques	Résultats de 2014	Initiatives clés planifiées pour 2015-2017	Indicateurs de rendement clés
Sensibilisation efficace du public et des intervenants La SOAD doit veiller à ce que le public et les autres intervenants aient un accès facile à l'information sur l'assurance-dépôts ainsi qu'une vision claire et transparente du rôle, des normes et des actions de la SOAD.	**Site Web complet**		
	• Mise à jour continue du site Web notamment l'étude des exigences en matière d'accessibilité ▲	• Production de contenu facilement accessible et compréhensible pour les déposants et le public	• Transparence et accessibilité de toute l'information utile pour les intéressés et le public • Conformité à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
	Ligne d'information sans frais		
	• Maintien d'un service d'assistance téléphonique bilingue sans frais ▲	• Réponse aux demandes de renseignements	• Accroissement de la sensibilisation et de la compréhension du public
	Information à l'intention des consommateurs pour les points de vente		
	• Information pour les points de vente offerte dans toutes les caisses populaires ▲ • Production de vidéos en ligne pour le personnel de première ligne des caisses populaires ►	• Mise à jour des renseignements aux points de vente au besoin (p. ex. l'examen de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et credit unions*)	• Documentation appropriée pour les déposants • Sensibilisation du public
	Communications		
	• Plan de communication exhaustif actualisé ▲ • Réunion annuelle le 24 avril ▲ • Fréquents communiqués au secteur, perspectives sectorielles, etc. ▲ • Webinaires donnés en temps opportun sur des sujets importants ▲ • Occasions d'interactions entre le conseil d'administration et les représentants des caisses populaires et credit unions ▲	• Stratégie de communication continuellement mise à jour • Réunion annuelle • Webinaires donnés en temps opportun sur des sujets importants • Diffusion d'information sur le secteur en temps opportun	• Transparence de la SOAD • Réunions annuelles et régionales efficaces • Commentaires et compréhension des intervenants • Sensibilisation aux attentes de la SOAD • Accessibilité des renseignements
Solides partenariats Pour maximiser son expertise et son influence, la SOAD doit collaborer efficacement avec le gouvernement, les représentants du secteur et des intervenants, et les autres assureurs de dépôts du pays et de l'étranger.	**Alliances stratégiques**		
	• Conclusion de protocoles d'entente avec des partenaires stratégiques ▲	• Maintien des protocoles d'entente et de relations de travail efficaces	• Rétroaction des partenaires stratégiques
	Relations avec les intervenants		
	• Soutien au secteur quant à son orientation stratégique ▲ • Participation à l'examen législatif par le ministère des Finances ▲ • Comités consultatifs et groupes de travail ▲	• Participation aux groupes de travail provinciaux, nationaux et internationaux • Participation à l'examen législatif par le ministère des Finances • Consultation sur tous les dossiers importants	• Surveillance de la viabilité du secteur • Sensibilisation à l'égard des dossiers des intervenants et soutien des initiatives de la SOAD • Loi et Règlements révisés

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers et de toute autre information figurant dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité d'audit et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L., les ont audités et leur rapport figure ci-après.

Le président et chef de la direction,

Andrew (Andy) Poprawa, CPA, CA, C.Dir.

Le vice-président des affaires générales,

Richard Dale

Toronto, Canada
Le 27 mars 2015

Rapport des auditeurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne d'assurance-dépôts, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, les états des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts, du résultat global et de l'évolution des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 27 mars 2015

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

	Notes	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		**2 224 $**	2 286 $
Placements	*5*	**146 766**	126 898
Revenu de primes à recevoir		**1 227**	1 777
Charges payées d'avance et autres débiteurs		**711**	603
Total des actifs courants		**150 928**	131 564
Actifs non courants			
Placements	*5*	**29 768**	24 081
Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	*6*	**16 688**	20 864
Immobilisations corporelles	*7*	**404**	417
Immobilisations incorporelles	*8*	**527**	662
Total des actifs non courants		**47 387**	46 024
Total des actifs		**198 315 $**	177 588 $
PASSIFS			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		**942 $**	602 $
Revenu de primes différé	*4*	**2 288**	2 477
Total des passifs courants		**3 230**	3 079
Passifs non courants			
Créditeurs et charges à payer		**971**	969
Avantages du personnel	*9*	**5 990**	5 526
Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts	*6*	**3 240**	3 451
Total des passifs non courants		**10 201**	9 946
Total des passifs		**13 431 $**	13 025 $
CAPITAUX PROPRES			
Cumul des autres éléments du résultat global		**(229) $**	(121) $
Fonds de réserve d'assurance-dépôts		**185 113**	164 684
Total des capitaux propres		**184 884 $**	164 563 $
Total des passifs et des capitaux propres		**198 315 $**	177 588 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

_____ administrateur

_____ administrateur

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts

(en milliers de dollars)

	Notes	Exercices clos les 31 décembre **2014**	2013
PRODUITS			
Revenus de primes	*4*	**26 541 $**	25 626 $
Revenus divers		**2 245**	1 661
		28 786	27 287
CHARGES			
Salaires et avantages		**6 912**	6 362
Charges opérationnelles		**2 076**	2 287
Recouvrement des charges opérationnelles		**(773)**	(469)
		8 215	8 180
Excédent des produits par rapport aux charges opérationnelles		**20 571**	19 107
Provision pour pertes d'assurance, montant net	*6*	**142**	1 954
Excédent des produits par rapport au total des charges		**20 429**	17 153
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice		**164 684**	147 531
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la clôture de l'exercice		**185 113 $**	164 684 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État du résultat global

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Excédent des produits par rapport au total des charges	**20 429 $**	17 153 $
Autres éléments du résultat global :		
Profits latents sur des placements disponibles à la vente pendant l'exercice	**16**	62
Profits (pertes) latents sur des placements disponibles à la vente, acquis auprès des caisses populaires en liquidation pendant l'exercice	**(144)**	(93)
Gains actuariels au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pendant l'exercice	**20**	286
Total des autres éléments du résultat global	**(108)**	255
Résultat global	**20 321 $**	17 408 $

État du cumul des autres éléments du résultat global

(en milliers de dollars)	Exercices clos les 31 décembre	
	2014	2013
Cumul des autres éléments du résultat global, au début de l'exercice	**(121) $**	(376) $
Vente de placements disponibles à la vente inclus dans le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global	**(149)**	(200)
Profits latents sur des placements disponibles à la vente pendant l'exercice	**165**	216
Profits (pertes) latents sur des placements disponibles à la vente, acquis auprès des caisses populaires en liquidation pendant l'exercice	**(144)**	(47)
Gains actuariels au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pendant l'exercice	**20**	286
Variation nette pendant l'exercice	**(108)**	255
Cumul des autres éléments du résultat global, à la clôture de l'exercice	**(229) $**	(121) $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

État de l'évolution des capitaux propres

(en milliers de dollars)	Perte actuarielle au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi*	Profits (pertes) latents sur des placements disponibles à la vente*	Fonds de réserve d'assurance-dépôts	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2013	(750) $	374 $	147 531 $	147 155 $
Total du résultat global de l'exercice :				
Excédent des produits par rapport au total des charges			17 153	17 153
Autres éléments du résultat global :				
Variation nette de la juste valeur des placements disponibles à la vente		62		62
Variation nette de la juste valeur des placements disponibles à la vente acquis auprès des caisses populaires en liquidation		(93)		(93)
Variation nette de la juste valeur des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi	286			286
Total du résultat global de l'exercice	286	(31)	17 153	17 408
Solde au 31 décembre 2013	**(464) $**	**343 $**	**164 684 $**	**164 563 $**
Solde au 1er janvier 2014	(464) $	343 $	164 684 $	164 563 $
Total du résultat global de l'exercice :				
Excédent des produits par rapport au total des charges			20 429	20 429
Autres éléments du résultat global :				
Variation nette de la juste valeur des placements disponibles à la vente		16		16
Variation nette de la juste valeur des placements disponibles à la vente acquis auprès des caisses populaires en liquidation		(144)		(144)
Variation nette de la juste valeur des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi	20			20
Total du résultat global de l'exercice	20	(128)	20 429	20 321
Solde au 31 décembre 2014	**(444) $**	**215 $**	**185 113 $**	**184 884 $**

* Cumul des autres éléments du résultat global

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

	Notes	Exercices clos les 31 décembre 2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :			
Excédent des produits par rapport au total des charges		**20 429 $**	17 153 $
Ajustements :			
Provision pour pertes d'assurance		**142**	1 954
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles		**-**	1
Profits (pertes) latents sur des placements disponibles à la vente pendant l'exercice		**(128)**	(31)
Gains (pertes) actuariels au titre des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pendant l'exercice		**20**	286
Amortissement des immobilisations corporelles	*7*	**154**	146
Amortissement des immobilisations incorporelles	*8*	**150**	138
		20 767	19 647
Variations des éléments suivants :			
Revenu de primes à recevoir		**550**	1 273
Charges payées d'avance et autres débiteurs		**(108)**	126
Créditeurs et charges à payer		**342**	(184)
Revenu de primes différé		**(189)**	(959)
Avantages du personnel		**464**	251
		1 059	507
Recouvrements (avances) d'assurance-dépôts, montant net	*6*	**3 823**	(1 382)
		25 649	18 772
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :			
Intérêts reçus		**1 796**	1 531
Acquisition de placements détenus à la clôture de l'exercice		**(176 534)**	(150 979)
Produit de la vente de placements		**149 183**	130 931
Acquisition d'immobilisations corporelles	*7*	**(142)**	(119)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	*8*	**(14)**	(134)
		(25 711)	(18 770)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**(62)**	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice		**2 286**	2 284
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture de l'exercice		**2 224 $**	2 286 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'entendent de la trésorerie et des placements à court terme.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers Exercice clos le 31 décembre 2014

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (la « SOAD » ou la « Société »), « entreprise opérationnelle » et agence de la province d'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social, en vertu des dispositions de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* (la « Loi »).

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- fournir une assurance contre les pertes totales ou partielles des dépôts auprès des caisses populaires et credit unions (les « caisses populaires »);
- promouvoir la stabilité du secteur des caisses populaires en Ontario, et y contribuer en permettant aux caisses de livrer une concurrence normale et efficace tout en prenant des risques raisonnables;
- poursuivre les objectifs établis ci-dessus au profit des personnes détenant des dépôts auprès des caisses populaires de manière telle à atténuer l'exposition au risque de perte de la Société;
- recueillir, accumuler et publier des statistiques et d'autres renseignements sur les caisses populaires au besoin;
- s'acquitter des fonctions prévues par la Loi ou le Règlement ou de ce qu'elle est tenue de faire ou autorisée à faire conformément à la Loi ou au Règlement; et
- poursuivre tout autre objectif que le ministre précise par écrit ou qui peut être prescrit.

La Loi habilite la Société à exiger des caisses populaires le paiement de primes lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. Les niveaux de prime sont établis par le règlement d'application de la Loi. Chaque année, la Société analyse la suffisance des niveaux de prime et avise le gouvernement en conséquence.

Le ministère des Finances a approuvé une facilité de crédit renouvelable de 400 millions de dollars par l'intermédiaire de l'Office ontarien de financement (« OOF ») afin que la Société puisse faire face aux difficultés systémiques du secteur qui pourraient nécessiter l'injection de sommes dépassant le fonds de réserve d'assurance-dépôts. Cette entente a pris effet le 1er janvier 2014, et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, les intérêts débiteurs sur le solde de tout titre de créance sont imputés à un taux annuel égal au coût des fonds, pour la province, des emprunts à échéance de trois mois, déterminé par l'OOF au moment de l'emprunt, majoré de 0,575 % par année.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Ces états ont été approuvés par le Conseil d'administration le 27 mars 2015.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers de la Société ont été établis au coût historique sauf dans le cas des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente, ceux-ci étant évalués à leur juste valeur.

(c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont établis en dollars canadiens que la Société utilise comme monnaie fonctionnelle. Toute l'information financière qui y est présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier le plus proche.

(d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS oblige la direction à avoir recours à son jugement, à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des conventions comptables et sur le montant déclaré des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent varier de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par les révisions.

Les principaux éléments pour lesquels la Société a porté des jugements et formulé des hypothèses se trouvent dans la note sur les provisions pour pertes (note 6) et la note sur l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi pour les exercices futurs (note 9).

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Pour faciliter la compréhension de ses états financiers, la Société présente ci-dessous un résumé de ses principales méthodes comptables. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

(a) Revenus de primes

La Société a adopté un régime de primes différentielles fondé sur une classification des risques, qu'elle applique, selon le règlement, aux dépôts assurés détenus par les caisses populaires. Les revenus de primes sont calculés sur la base des rapports d'information annuels que les caisses populaires doivent produire 75 jours après la fin de leur exercice. Les revenus de primes sont comptabilisés une fois qu'ils ont été gagnés.

(b) Provision pour pertes

La provision pour pertes couvre les avances d'assurance-dépôts accordées aux caisses populaires mises en liquidation ainsi qu'une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'a été versée à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à l'égard de l'assurance-dépôts et des prêts aux caisses populaires sont à l'origine inscrits au coût. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions spécifiques pour pertes et une charge à payer générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes est calculée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent aux caisses populaires. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des caisses populaires selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience en matière de pertes subies par le passé. Les conditions économiques futures ne sont pas prévisibles avec certitude et les pertes réelles peuvent varier, peut-être sensiblement, des estimations de la direction. La direction a utilisé une méthode lui permettant d'évaluer toutes les caisses populaires qui présentent la cote de risque la plus élevée selon le système existant de cotation du risque prospectif.

Dans le cadre de cette méthode, la Société utilise des itérations et diverses hypothèses importantes comme la probabilité historique de manquement (à partir du modèle du fonds de réserve d'assurance-dépôts [« FRAD »]) et, dans la mesure du possible, les véritables probabilités de manquement. Le modèle permet également de catégoriser les caisses populaires selon l'importance de leurs actifs et actualise la perte estimative dans la prochaine période de 12 mois. Les résultats du modèle et le niveau de couverture existant sont alors pris en compte, ainsi que le jugement de la direction à l'égard des conditions de l'économie et du marché, pour arriver à déterminer le montant final de la charge à payer générale pour perte.

Les variations à la provision pour pertes d'assurance surviennent à la suite d'examens trimestriels; elles sont comptabilisées à titre d'ajustement à la provision pour pertes d'assurance dans la période au cours de laquelle elles surviennent.

(c) Avantages du personnel

(i) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi auquel une entité verse des montants définis, et qui est administré par une entité distincte. L'entité cotisante n'est sous aucune obligation juridique ou implicite d'y verser des montants supplémentaires. La Société offre un régime de retraite à cotisations définies à tous ses employés permanents non contractuels. Elle leur propose aussi des dispositions supplémentaires prévoyant des prestations de retraite dépassant les limites du régime de retraite enregistré. Elle impute aux résultats le coût des prestations de retraite

gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. La charge de retraite représente un pourcentage fixe du revenu des employés, plus la cotisation de contrepartie jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque actuariel, ni risque d'investissement.

(ii) Régimes à prestations définies

La Société fournit des avantages complémentaires postérieurs au départ à la retraite pour les exercices futurs concernant ses programmes d'assurance maladie, soins dentaires et vie, qu'elle accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La Société inscrit les obligations au titre de ces régimes à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour obtenir les prestations futures et que les avantages sont comptabilisés à leur valeur actualisée. Elle n'a pas mis d'actifs en réserve pour financer ces avantages. L'obligation au titre des prestations constituées est calculée annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Tous les gains et pertes actuariels qui surviennent à la suite du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies sont constatés dans leur intégralité dans les autres éléments du résultat global et les coûts projetés des prestations définies sont imputés à l'état des résultats. La Note 9(ii) comporte des renseignements additionnels.

(iii) Autres avantages à long terme

La Société a aussi des obligations à long terme au titre des avantages du personnel notamment les charges à payer au titre des prestations de maintien en poste de certains employés clés. Les régimes sont conçus pour faire en sorte que le personnel clé reste en poste pendant une période suffisamment longue pour que la Société dispose du temps nécessaire à la planification efficace de la relève. L'acceptation des avantages est volontaire; les probabilités d'acceptation sont estimées à la fin de la période de présentation. Les avantages sont comptabilisés à leur valeur actualisée s'ils sont payables plus de 12 mois après la période de présentation.

(iv) Avantages à court terme

Les obligations quant aux avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont imputées à l'exercice au cours duquel le service correspondant est fourni. La Société comptabilise les droits à congé annuel rémunéré et non utilisé cumulés à la fin de la période de présentation comme charge à payer dans les avantages à court terme.

(d) Instruments financiers

Les placements de la SOAD sont effectués dans des instruments financiers qui ne sont pas des actifs financiers dérivés et qui sont classés, selon les intentions de la direction, comme étant disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, les placements sont évalués à la juste valeur et les variations à cet égard, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et sont présentées avec les capitaux propres. Lorsqu'un placement est décomptabilisé ou vendu, le cumul du profit ou de la perte comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré à l'état des résultats.

(e) Immobilisations corporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Les éléments des immobilisations corporelles sont évalués au coût déduction faite du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs et tout autre coût directement attribuable à leur mise en état pour permettre leur exploitation de la manière prévue, notamment l'inclusion des coûts d'emprunt des actifs admissibles dont la date de début de la capitalisation est le 1er janvier 2010 ou postérieure à cette date. Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités du matériel afférent sont inscrits à l'actif comme composants de ce matériel. Si les composantes d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente, elles sont comptabilisées comme des immobilisations corporelles distinctes.

Les profits ou les pertes résultant de sorties d'immobilisations corporelles représentent l'écart entre le produit de la sortie et la valeur comptable et ils sont comptabilisés au montant net à titre de revenus divers dans les résultats. Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues et modifiées, le cas échéant, à chaque date de clôture d'exercice.

(ii) Amortissement

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, c'est-à-dire le coût d'un actif moins

sa valeur résiduelle, s'il en est. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, au taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et le matériel connexes sont amortis sur une période de trois ans selon le mode d'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée du bail.

(f) Immobilisations incorporelles

Le logiciel Web qui a été créé par le personnel de la Société aux fins de dépôt électronique des données financières par les caisses populaires est inscrit à titre d'immobilisation incorporelle. Les charges capitalisées comprennent les coûts directs d'un logiciel spécialisé et sous licence ainsi que toute dépense directement attribuable aux coûts de main-d'œuvre se rapportant à la préparation de cet outil en vue de l'utilisation envisagée. Les dépenses ultérieures ne sont uniquement inscrites à l'actif que si elles débouchent sur une augmentation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif auquel elles se rapportent. Les frais de développement capitalisés sont évalués au coût moins le cumul de l'amortissement et de tout cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé dans l'état des résultats selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative de sept ans à compter de la date à laquelle les actifs sont prêts à être mis en service.

(g) Paiements de location

Les versements effectués conformément aux modalités du contrat de location simple sont comptabilisés dans l'état des résultats selon le mode d'amortissement linéaire sur la durée du bail. Les avantages reçus sont comptabilisés comme partie intégrante du total des charges locatives sur la durée du contrat de location.

(h) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts, sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est calculé aux taux d'imposition qui vraisemblablement s'appliqueront aux différences temporelles lorsqu'elles s'inverseront, selon les lois en vigueur ou quasi en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible, et si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et ils sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

(i) Normes publiées dont la mise en application n'est pas encore obligatoire :

IFRS 9, *Instruments financiers*

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 définitive [(l'IFRS 9 (2014)]. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 a été fixée pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Elle doit être mise en application rétrospectivement, à quelques exceptions près. Une adoption anticipée est permise. Le retraitement des périodes antérieures n'est pas exigé et n'est autorisé que si l'information est disponible, sans recours à l'information rétrospective.

L'IFRS 9 (2014) met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation

des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers et modifie également le modèle de dépréciation, en instaurant un nouveau modèle fondé sur les pertes sur créances attendues pour le calcul de la dépréciation. L'IFRS 9 (2014) comprend également une nouvelle norme générale sur la comptabilité de couverture qui harmonise davantage la comptabilité de couverture et la gestion des risques. Cette nouvelle norme ne modifie pas fondamentalement les types de relations de couverture ni les exigences d'évaluation et de comptabilisation de l'inefficacité, mais elle permettra davantage de stratégies de couverture utilisées dans le cadre de la gestion des risques aux fins d'admissibilité à la comptabilité de couverture et introduira l'exercice d'un jugement plus important lors de l'évaluation de l'efficacité d'une relation de couverture.

Aux fins de l'application de la nouvelle norme générale sur la comptabilité de couverture, des exigences de transitions spéciales ont été mises en place. La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1er janvier 2018 et elle ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence significative sur ses états financiers.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients.* La nouvelle norme est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017. Une application anticipée est permise. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité.* La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 1er janvier 2017 et elle ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence significative sur ses états financiers.

4. REVENUS DE PRIMES

(en milliers $)	**2014**	2013
	26 541 $	25 626 $

Les primes différentielles sont calculées, d'une part, d'après le montant total des dépôts assurés détenus par les caisses populaires à la fin de leur exercice et, d'autre part, elles sont déterminées en fonction d'un éventail de critères de risques gradés d'après un barème dont l'application produit une cote de risque. Ainsi, plus le nombre de points obtenu par une caisse populaire est élevé, plus son taux de prime est faible. Les taux en vigueur (par 1 000 $ de dépôts assurés) s'établissent comme suit :

Catégorie	Points	Taux
1	85	1,00 $
2	70-84	1,15 $
3	55-69	1,40 $
4	40-54	1,75 $
5	<40	3,00 $

Au 31 décembre 2014, la SOAD affiche des revenus de primes différés de 2 288 000 $ (2 477 000 $ en 2013), qui représentent le solde des primes au pro rata des caisses populaires dont l'exercice chevauche la clôture de l'exercice de la Société.

5. PLACEMENTS

	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
	Montant (en milliers $)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance	Montant (en milliers $)	Rendement réel moyen pondéré	Nombre moyen pondéré de jours jusqu'à l'échéance
Bons du Trésor du Canada et d'Ontario	88 584 $	0,93 %	78	65 979 $	0,93 %	88
Acceptations bancaires / Billets de dépôt bancaires	58 182 $	1,19 %	45	41 953 $	1,10 %	49
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-	-	18 966 $	1,05 %	62
Total des placements courants	146 766 $	1,00 %	65	126 898 $	0,98 %	71
Obligations gouvernementales échelonnées	29 438 $	1,42 %	626	23 608 $	1,39 %	619
Actions de catégorie B de la coopérative CUCO (acquises auprès des caisses populaires en liquidation)	330 $			473 $		
Total des placements non courants	29 768 $			24 081 $		
Total des placements	176 534 $			150 979 $		

Les placements courants et non courants de la Société sont classés comme étant disponibles à la vente et évalués à leur juste valeur. Les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans l'état du cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu.

Au 31 décembre 2014, les placements courants, très liquides, ont un rendement moyen pondéré de 1,00 % (0,98 % en 2013). Les placements non courants sont constitués d'obligations gouvernementales échelonnées dont la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance est supérieure à un an. Le rendement moyen pondéré de ces placements était de 1,42 % (1,39 % en 2013). La Société a confié à l'OOF la gestion de son portefeuille de placements. La composition des placements de la Société est le reflet de ses obligations potentielles en matière d'assurance, et elle est structurée de manière à respecter les exigences aussi bien de la *Loi de l'impôt sur le revenu* que de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions* et du Règlement 237/09.

Le total des placements non courants englobe notamment des actions de catégorie B de la coopérative CUCO acquises de 18 caisses populaires mises en liquidation, surtout en vue de faciliter la cessation de leurs activités. Au 31 décembre 2014, ces placements étaient évalués à 330 000 $ (473 000 $ en 2013). Pendant l'exercice, de distributions de capital d'une valeur totale de 308 000 $ (45 000 $ en 2013) ont été reçues de la coopérative.

Hiérarchie des justes valeurs

La Société a recours à une hiérarchie des justes valeurs pour le classement des données utilisées dans les techniques d'évaluation de la juste valeur. Aux 31 décembre 2014 et 2013, tous les instruments financiers de la Société avaient été évalués comme suit :

Actifs financiers disponibles à la vente :

(en milliers $)	**2014**	2013
Niveau 1	**176 204 $**	150 506 $
Niveau 2	**330 $**	473 $
Niveau 3	**-**	-
Total	**176 534 $**	150 979 $

Les niveaux ont été définis comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour des actifs ou des passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables (données non observables) pour des actifs ou des passifs.

6. AVANCES RECOUVRABLES AU TITRE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS ET CHARGES À PAYER POUR DEMANDES D'INDEMNISATION D'ASSURANCE-DÉPÔTS

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certaines caisses populaires ne paraissant pas dans leurs états financiers et une charge à payer générale pour pertes non identifiées auprès de caisses populaires particulières. La fraction de la provision pour pertes comptabilisées au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, mais que la Société n'a pas encore eu à verser, figure dans les passifs à l'état de la situation financière sous « Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts ». Lorsque les fonds avancés concernant les demandes d'indemnisation à l'égard de dépôts assurés dépassent l'estimation de la provision pour pertes à la fin de la période de présentation, le solde figure à l'état de la situation financière sous « Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts ».

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, sont susceptibles d'entraîner des pertes pour la Société.

La charge à payer générale pour pertes comprise dans « Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts » s'élève à 3 000 000 $ au 31 décembre 2014 (3 200 000 $ en 2013) et elle est calculée conformément à la méthodologie décrite à la note 3 (b).

	2014			2013		
(en milliers $)	Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts	Montant net	Avances recouvrables au titre de l'assurance-dépôts	Charges à payer pour demandes d'indemnisation d'assurance-dépôts	Montant net
Solde au début de l'exercice	20 864	(3 451)	17 413	22 753	(4 768)	17 985
Variation nette pendant l'exercice :						
Augmentation des provisions spécifiques pour pertes de l'exercice	-	-	-	-	(50)	(50)
Diminution de la charge à payer générale pour pertes de l'exercice	-	200	200	-	300	300
Variation nette des provisions spécifiques pour pertes des exercices précédents, réservées et avancées	(342)	-	(342)	(2 204)	-	(2 204)
Total net (de la charge à payer) / des recouvrements pour pertes d'assurance	**(342)**	**200**	**(142)**	**(2 204)**	**250**	**(1 954)**
Total des avances de trésorerie pour les pertes accumulées	445	11	456	3 344	1 067	4 411
Total des recouvrements de trésorerie pour pertes des exercices précédents	(4 279)	-	(4 279)	(3 029)	-	(3 029)
Avances (recouvrements) au titre de l'assurance-dépôts, montant net	**(3 834)**	**11**	**(3 823)**	**315**	**1 067**	**1 382**
Total de la variation nette	**(4 176)**	**211**	**(3 965)**	**(1 889)**	**1 317**	**(572)**
Solde à la clôture de l'exercice	**16 688**	**(3 240)**	**13 448**	**20 864**	**(3 451)**	**17 413**

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers $)	Mobilier et agencements	Matériel de bureau	Ordinateurs et matériel connexe	Logiciels	Améliorations locatives	Total
Coût ou coût présumé						
Solde au 1er janvier 2013	524 $	81 $	1 947 $	731 $	517 $	3 800 $
Entrées	8	6	67	28	10	119
Sorties	(4)	(18)	(140)	-	-	(162)
Solde au 31 décembre 2013	**528 $**	**69 $**	**1 874 $**	**759 $**	**527 $**	**3 757 $**
Solde au 1er janvier 2014	528 $	69 $	1 874 $	759 $	527 $	3 757 $
Entrées	12	-	62	67	1	142
Sorties	(2)	-	(18)	-	-	(20)
Solde au 31 décembre 2014	**538 $**	**69 $**	**1 918 $**	**826 $**	**528 $**	**3 879 $**
Amortissement						
Solde au 1er janvier 2013	437 $	71 $	1 863 $	714	270 $	3 355 $
Amortissement pour l'exercice	18	2	56	16	54	146
Sorties	(4)	(17)	(140)	-	-	(161)
Solde au 31 décembre 2013	**451 $**	**56 $**	**1 779 $**	**730 $**	**324 $**	**3 340 $**
Solde au 1er janvier 2014	451 $	56 $	1 779 $	730 $	324 $	3 340 $
Amortissement pour l'exercice	16	2	57	22	57	154
Sorties	(3)	-	(17)	-	-	(20)
Solde au 31 décembre 2014	**464 $**	**58 $**	**1 819 $**	**752 $**	**381 $**	**3 474 $**
Valeur comptable						
Au 1er janvier 2013	88 $	12 $	81 $	18 $	246 $	445 $
Au 31 décembre 2013	77 $	13 $	95 $	29 $	203 $	417 $
Au 31 décembre 2014	**74 $**	**11 $**	**98 $**	**74 $**	**147 $**	**404 $**

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers $)	Frais de développement
Coût	
Solde au 1er janvier 2013	902 $
Entrées	134
Sorties	-
Solde au 31 décembre 2013	**1 036 $**
Solde au 1er janvier 2014	1 036 $
Entrées	14
Sorties	-
Solde au 31 décembre 2014	**1 050 $**
Amortissement	
Solde au 1er janvier 2013	236 $
Amortissement pour l'exercice	138
Solde au 31 décembre 2013	**374 $**
Solde au 1er janvier 2014	374 $
Amortissement pour l'exercice	150
Solde au 31 décembre 2014	**524 $**
Valeur comptable	
Au 1er janvier 2013	666 $
Au 31 décembre 2013	662
Au 31 décembre 2014	**527 $**

9. AVANTAGES DU PERSONNEL

(i) Régime de retraite

La Société offre un régime à cotisations définies de retraite à tous les membres du personnel admissibles. En outre, la SOAD comptabilise des avantages à un régime complémentaire de retraite et à un régime de retraite auxiliaire (tous les deux non enregistrés). Le régime complémentaire de retraite prévoit les mêmes avantages que le régime enregistré sur cette portion de revenu d'un membre du personnel au-delà des limites des régimes enregistrés. Le régime auxiliaire de retraite prévoit un montant de cotisation supplémentaire défini pour le chef de la direction sur son salaire de base. La charge de retraite totale de la Société imputée à l'état des résultats en 2014 a été de 545 000 $ (517 000 $ en 2013). Le total des prestations de retraite constituées au 31 décembre 2014 s'est élevé à 1 614 000 $ (1 453 000 $ en 2013).

(ii) Prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi

La Société constate la valeur actuelle des prestations rattachées aux avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi concernant ses programmes d'assurance maladie, soins dentaires et vie. La dernière évaluation actuarielle du régime à prestations définies a été effectuée en date du 31 décembre 2014 par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. L'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre 2014, établie sur une base actuarielle, s'est élevée à 3 056 000 $ (2 892 000 $ en 2013). Le coût annuel des prestations, y compris le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, est de 238 000 $ (232 000 $ en 2013).

Les hypothèses ayant servi à l'évaluation actuarielle des obligations au titre des avantages futurs sont les suivantes : un taux d'intérêt de 4,05 % (4,85 % en 2013), un taux d'augmentation des salaires de 3,0 % (3,5 % en 2013), et un taux tendanciel moyen pondéré immédiat d'accroissement des frais médicaux et dentaires de 5,34% (5,72 % en 2013) qui baissera graduellement pour atteindre un taux annuel de 4,5 % d'ici 2032. La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées en date du 31 décembre.

Variation des obligations au titre des avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi *(en milliers $)*	**31 décembre 2014**	31 décembre 2013
Obligations au titre des prestations au début de l'exercice	**2 892 $**	2 997 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**101**	115
Coût financier	**137**	118
Prestations versées	**(54)**	(52)
Réévaluation de l'incidence des variations dans les hypothèses incluses aux autres éléments du résultat global	**(20)**	(286)
Obligations au titre des prestations à la fin de l'exercice	**3 056 $**	2 892 $

Analyse de sensibilité : *(en milliers $)*	**31 décembre 2014**	31 décembre 2013
1. Taux d'actualisation		
a. Taux d'actualisation -25 pb	**3 197 $**	3 011 $
b. Taux d'actualisation +25 pb	**2 923 $**	2 779 $
2. Taux d'inflation lié aux soins de santé		
a. Taux d'inflation lié aux soins de santé -100 pb	**2 604 $**	2 461 $
b. Taux d'inflation lié aux soins de santé +100 pb	**3 633 $**	3 441 $
3. Taux de mortalité		
a. Espérance de vie + un an	**3 203 $**	2 947 $
b. Espérance de vie - un an	**2 914 $**	n.d.

En outre, la Société a mis en place un plan de maintien en poste des ressources humaines pour les principaux membres de son personnel de gestion afin d'assurer la planification efficace de la transition et de la relève. Les charges à payer au titre des prestations de maintien en poste ont totalisé 1 320 000 $ au 31 décembre 2014 (1 181 000 $ en 2013).

Sommaire du passif au titre des avantages du personnel (non courants) :

(en milliers $)	**31 décembre 2014**	31 décembre 2013
Prestations de retraite du personnel	**1 614 $**	1 453 $
Avantages futurs du personnel postérieurs à l'emploi autres que les prestations de retraite	**3 056**	2 892
Prestations de maintien en poste pour les principaux membres du personnel de gestion	**1 320**	1 181
Total	**5 990 $**	5 526 $

10. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements de loyer annuel au titre du contrat non résiliable de location simple de la Société se résument comme suit :

(en milliers $)	**2014**	2013
Moins de 1 an	-	-
Entre 1 et 5 ans	**315 $**	320 $
Plus de 5 ans	-	-

La Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes pour les locaux visés par le contrat de location simple, qui s'élèvent à l'heure actuelle à environ 328 000 $ par année.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt inscrite à l'état des résultats se présente comme suit :

Rapprochement du taux d'impôt effectif

(en milliers $)	**2014**	2013
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	**20 429 $**	17 153 $
Impôt sur le résultat selon le taux combiné prévu par la loi de 26,5 %	**5 414**	4 545
Bénéfice non inclus à des fins fiscales	**(7 139)**	(6 386)
Pertes de l'exercice pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé	**1 518**	1 691
Autres, montant net	**207**	150
Charge (recouvrement)	**- $**	- $

Actifs et passifs d'impôt différé

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des éléments suivants :

(en milliers $)	**2014**	2013
Différences temporelles déductibles	**3 221 $**	3 153 $
Avantage fiscal lié au report en avant de pertes	**11 482 $**	10 969 $
	14 703 $	14 122 $

Les pertes fiscales expirent à compter de 2014. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il n'est pas probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels elle pourra imputer les avantages.

12. PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux membres du personnel de gestion

Rémunération des administrateurs et des principaux membres du personnel de gestion

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 114 000 $ (136 000 $ en 2013). Le remboursement des dépenses des administrateurs a totalisé 47 000 $ (59 000 $ en 2013). La rémunération du président du conseil s'élève à un minimum de 2 000 $ par mois, laquelle comprend un tarif journalier de 500 $. Le tarif journalier pour tous les autres membres du conseil s'établit à 400 $ (400 $ en 2013) et ceux-ci reçoivent des honoraires payés d'avance de 3 500 $ par an.

Conformément à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*, la SOAD publie le nom, le titre, la rémunération et les avantages imposables de tous les employés qui ont gagné 100 000 $ ou plus en 2014. Ces données se trouvent sur le site Web du ministère des Finances à l'adresse : http://www.fin.gov.on.ca/fr/publications/salarydisclosure/pssd.

Outre la rémunération, la Société a mis en place des régimes de maintien en poste des ressources humaines pour les principaux membres de son personnel de gestion afin d'assurer la planification efficace de la transition et de la relève. Les modalités des régimes varient selon les personnes et leur acceptation est volontaire. Les autres avantages se composent des cotisations de la SOAD au régime de retraite et aux avantages complémentaires postérieurs à l'emploi auxquels tous les employés de la Société ont droit de participer lorsqu'ils satisfont aux critères d'admissibilité.

La rémunération des principaux membres du personnel comprend ce qui suit :

(en milliers $)	**2014**	2013
Avantages à court terme	**52 $**	58 $
Avantages postérieurs à l'emploi	**215**	193
Autres avantages à long terme	**195**	196
Total	**462 $**	447 $

13. ÉVENTUALITÉS

La Société gère diverses actions en justice qui sont intentées dans le cours normal de ses activités quand elle agit à titre d'administratrice ou de liquidatrice d'une caisse populaire. À la fin de l'exercice 2013, une demande reconventionnelle était en instance contre la Société; celle-ci a été réglée pendant l'exercice. Au 31 décembre 2014, aucune action en justice n'avait cours contre la Société.

14. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes financières que la Société subirait si un client ou

une contrepartie à un instrument financier manquait à ses obligations contractuelles, et le risque découle principalement des titres de placement de la Société. Celle-ci réduit au minimum son risque de crédit en investissant dans des instruments financiers de qualité supérieure et en limitant le montant engagé auprès d'une seule contrepartie. Tous les placements dans le FRAD sont limités à ceux qu'autorisent les lois en vigueur, selon les conditions établies dans le contrat avec l'OOF concernant la marge de crédit et ils sont assujettis à toutes les limites établies par la politique de placement de la Société. La Société constitue une provision pour créances douteuses qui correspond à son estimation des pertes d'assurance-dépôts des caisses populaires. Les principales composantes de la provision sont des provisions spécifiques pour les expositions particulières importantes de même qu'une provision générale établie à l'égard de pertes déjà subies, mais non encore déterminées. La provision générale est calculée sur la base de données statistiques historiques relatives aux paiements effectués à l'égard d'actifs financiers comparables.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société soit incapable de satisfaire à ses obligations financières envers les déposants à mesure qu'elles viennent à échéance. La méthode de gestion des liquidités pratiquée par la Société lui prescrit de veiller, autant que faire se peut, à ce qu'elle dispose en tout temps de liquidités suffisantes pour rembourser les créances à échéance, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ou entacher sa réputation.

Le plus souvent, la Société fait le nécessaire pour que son solde de trésorerie soit suffisant pour acquitter les charges d'exploitation prévues pendant 90 jours, y compris le coût du service de ses obligations financières, s'il en est. Les charges d'exploitation n'englobent pas les conséquences possibles de circonstances extrêmes qui ne peuvent être prévues raisonnablement, par exemple les catastrophes naturelles. La Société peut en outre compter sur une marge de crédit, approuvée par le ministre des Finances, soit une somme de 400 millions de dollars sur laquelle elle peut effectuer des prélèvements pour disposer de liquidités à titre d'assureur des dépôts des caisses populaires dans la province d'Ontario. Les modalités de la marge de crédit exigent que la SOAD liquide ses placements dans le FRAD avant de pouvoir emprunter une somme supérieure à 20 millions de dollars. La facilité de crédit renouvelable est d'une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2014, et sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018. Les intérêts sur les prélèvements sont calculés au taux annuel égal au coût des emprunts à trois mois contractés par la province, plus 0,575 %, tel qu'il est déterminé par l'OOF au début de chaque trimestre.

(c) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que la variation des prix de marché, par exemple les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions, nuise aux bénéfices ou à la valeur des portefeuilles d'instruments financiers. La Société n'effectue aucune opération sur devises. Son principal objectif de placement consiste à préserver son capital et à réunir les liquidités nécessaires pour acquitter les demandes d'indemnisation et les frais d'exploitation permanents.

(d) Analyse de sensibilité de la juste valeur des instruments à taux fixe

La Société comptabilise ses actifs financiers à taux fixe comme s'ils étaient disponibles à la vente. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de déclaration ne se répercuterait pas sur le résultat net pour ce qui est des instruments à taux fixe. Une variation des taux d'intérêt de 1 % aurait entraîné une augmentation ou une diminution des capitaux propres de 1 764 000 $ (1 466 000 $ en 2013).

(e) Gestion du capital

Le conseil d'administration a pour mandat, entre autres, d'améliorer la solidité financière du secteur des caisses populaires et credit unions. Au 31 décembre 2014, la Société disposait d'un FRAD de 185,1 millions de dollars, soit 73 pb des dépôts assurés estimatifs du secteur. La Société s'engage à mener le fonds à la cible établie de 100 points de base d'ici 2020 se donnant ainsi les moyens de continuer d'assurer la protection des déposants.

15. INFORMATION À FOURNIR SUR LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et des passifs financiers, comprenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le revenu de primes à recevoir, les créditeurs et charges à payer ainsi que les avantages du personnel, se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur de la charge à payer pour les indemnités d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, puisqu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

Caisses populaires, credit unions et fédérations assurés par la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2014

CAISSES POPULAIRES (28)

Caisse populaire Azilda Inc.
Caisse populaire Coniston Inc.
Caisse populaire d'Alban Limitée
Caisse populaire d'Alfred Limitée
Caisse populaire de Bonfield Limitée
Caisse populaire de Cochrane Limitée
Caisse populaire de Cornwall Inc.
Caisse populaire de Hawkesbury Limitée
Caisse populaire de Hearst Limitée
Caisse populaire de Kapuskasing Limitée
Caisse populaire de la Vallée
Caisse populaire de Mattawa Limitée
Caisse populaire de Mattice Limitée
Caisse populaire de Noëlville Limitée
Caisse populaire de North Bay Limitée
Caisse populaire de Timmins Limitée (La)
Caisse populaire de Verner Limitée
Caisse populaire des Voyageurs Inc.
Caisse populaire du Témiskaming Ontarien Limitée (La)
Caisse populaire Nouvel-Horizon Inc.
Caisse Populaire Pointe-aux-Roches-Técumseh Inc.
Caisse Populaire Rideau-Vision d'Ottawa Inc.
Caisse Populaire St. Charles Limitée
Caisse populaire Sturgeon Falls Limitée
Caisse populaire Trillium Inc.
Caisse populaire Vallée Est Limitée
Caisse populaire Vermillon
Caisse populaire Welland Limitée

CREDIT UNIONS (89)

Adjala Credit Union Limited
Airline Financial Credit Union Limited
All Trans Financial Services Credit Union Limited
Alterna Savings and Credit Union Limited
APPLE Community Credit Union Limited
Auto Workers Community Credit Union Limited
Bay Credit Union Limited
Bayshore Credit Union Ltd.
Buduchnist Credit Union Limited
CCB Employees' Credit Union Limited
City Savings & Credit Union Limited
Communication Technologies Credit Union Limited
Community First Credit Union Limited
Copperfin Credit Union Limited
Creative Arts Savings & Credit Union Limited
DUCA Financial Services Credit Union Ltd.
Dundalk District Credit Union Limited
Dunnville and District Credit Union Limited
Durham Educational Employees' Credit Union Limited
Education Credit Union Limited
Energy Credit Union Limited (The)
Equity Credit Union Inc.
Espanola & District Credit Union Limited
Estonian (Toronto) Credit Union Limited
Federal Employees (Kingston) Credit Union Limited
Finnish Credit Union Limited
Fire Department Employees Credit Union Limited (The)
FirstOntario Credit Union Limited
Fort York Community Credit Union Limited
Frontline Financial Credit Union Limited
Ganaraska Credit Union Ltd.
Goderich Community Credit Union Limited
Golden Horseshoe Credit Union Limited
Hald - Nor Community Credit Union Limited
Hamilton Municipal Employees' Credit Union Limited
Health Care Credit Union Limited
Heritage Savings & Credit Union Inc.
Italian Canadian Savings & Credit Union Limited
Kawartha Credit Union Limited
Kingston Community Credit Union Limited
Korean (Toronto) Credit Union Limited
Korean Catholic Church Credit Union Limited
Krek Slovenian Credit Union Ltd.
L.I.U.N.A. Local 183 Credit Union Limited
Latvian Credit Union Limited
Libro Credit Union Limited
London Fire Fighters' Credit Union Limited
Luminus Financial Services & Credit Union Limited
Mainstreet Credit Union Limited
Member Savings Credit Union Limited
MemberOne Credit Union Limited
Mennonite Savings and Credit Union (Ontario) Limited
Meridian Credit Union Limited
Momentum Credit Union Limited
Motor City Community Credit Union Limited
Northern Credit Union Limited
Northern Lights Credit Union Limited
Ontario Educational Credit Union Limited
Ontario Provincial Police Association Credit Union Limited
Oshawa Community Credit Union Limited
Ottawa Police Credit Union Limited
Pace Savings & Credit Union Limited
Parama Lithuanian Credit Union Limited
PenFinancial Credit Union Limited
Peterborough Community Credit Union Limited
Police Credit Union Limited (The)
QuintEssential Credit Union Limited
Rapport Credit Union Limited
Resurrection Credit Union Limited
Saugeen Community Credit Union Limited
Slovenia Parishes (Toronto) Credit Union Limited
Smiths Falls Community Credit Union Limited
Southwest Regional Credit Union Ltd.
St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Ltd.
State Farm (Toronto) Credit Union Limited
Sudbury Credit Union Limited
Taiwanese - Canadian Toronto Credit Union Limited
Talka Credit Union Limited
Tandem Financial Credit Union Limited
Thamesville Community Credit Union Limited
Thorold Community Credit Union Limited
Toronto Municipal Employees' Credit Union Limited
Ukrainian Credit Union Limited
United Employees' Credit Union Limited
Utilities Employees' (Windsor) Credit Union Limited
Victory Community Credit Union Limited
Windsor Family Credit Union Limited
Your Credit Union Limited
Your Neighbourhood Credit Union Limited

FÉDÉRATIONS

L'Alliance de caisses populaires de l'Ontario Inc.
La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.